

## FICHE PROJET

### ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE CAMPAGNE ABC 2024

#### IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM DE LA STRCUTURE	COMMUNE DE BAGNERES-DE-BIGORRE
ADRESSE DU SIEGE	PL DES VIGNAUX BP156
CODE POSTAL	65200
COMMUNE	BAGNERES-DE-BIGORRE
N°SIRET DE LA (DES) STRUCTURE(S) (N° NC RIDET EN NOUVELLE-CALEDONIE ET N° TAHITI POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE)	216 500 595 00014
REPRESENTANT LEGAL	
PRENOM NOM	Claude CAZABAT
FONCTION	Maire
TELEPHONE	05 62 95 08 05
COURRIEL	Cabinet.maire@ville-bagneres-de-bigorre.fr
RESPONSABLE DU PROJET	
PRENOM NOM	Marie-Thérèse GALLO
FONCTION	Adjointe aux Travaux, Aménagement et Développement Durable : programmation et suivi des travaux, services techniques et espaces verts.
TELEPHONE	05 62 95 08 05
COURRIEL	marie-therese.gallo@ville-bagneresdebigorre.fr
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE PORTEUR DU PROJET	
TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE	Votre structure est-elle reconnue « Territoire engagé pour la nature » <sup>1</sup> ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A  Si oui, pour quelle période ? ....

<sup>1</sup> « Territoires Engagés pour la nature » est un programme co-porté par l'Office Français de la Biodiversité et Régions de France, qui encourage et accompagne les collectivités à agir en faveur de la biodiversité. Plus d'informations sur <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

## PLANIFICATION DE L'URBANISME

Votre structure dispose-t-elle de la compétence en matière de document d'urbanisme<sup>2</sup> ?

Oui  Non  N/A

Si non, par quelle collectivité cette compétence est-elle assurée sur votre territoire ?

La Commune de Bagnères de Bigorre a approuvé son PLU en 2010 puis l'a modifié deux fois, en 2011 et en 2015. Ce PLU est étoffé par une ZPPAUP créée en 2009 sur la station de ski du Grand Tourmalet versant la Mongie, et d'une AVAP (2014) sur le centre ancien de Bagnères et les entrées de ville. A la fois sous-préfecture et chef-lieu de canton, Bagnères-de-Bigorre s'étend sur 12586 hectares et est membre de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB) créée en 1994 dont elle accueille le siège et qui compte aujourd'hui 25 communes et près de 17000 habitants.

Depuis le 1er janvier 2018, la CCHB est compétente en matière de document d'urbanisme et a prescrit l'élaboration de son PLUi le 07 décembre 2020. Le SCoT à l'échelle intercommunale ayant été approuvé le 18 février 2021, la CCHB a engagé l'élaboration du PLUi le 10 mars 2022. Une charte de gouvernance du PLUi signée conjointement par les 25 communes et la CCHB assure une participation, une collaboration et une consultation des communes tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi.

La Commune de Bagnères participe à toutes les réunions du PLUi dont le comité de pilotage vient de valider le diagnostic. Au mois de mars 2024, le PLUi est entré dans la phase de réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi) en organisant un séminaire auquel la commune et particulièrement le Maire de Bagnères a participé très activement. L'élaboration de l'Atlas de biodiversité communale en identifiant les zones à enjeux en matière de biodiversité permettra de venir nourrir le PLUi sur la commune de Bagnères de Bigorre dans sa phase d'élaboration ou d'évolution ; l'arrêt du PLUi étant prévue courant 2026.

## IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET	
TITRE	Atlas de la biodiversité communale de Bagnères-de-Bigorre
CONTEXTE	<p>La commune de Bagnères se situe au cœur du département des Hautes-Pyrénées, sur le territoire de la Haute-Bigorre qui s'étend sur une vallée de montagne pyrénéenne, du col du Tourmalet jusqu'aux contreforts de l'agglomération tarbaise. A équidistance de Lourdes et de Tarbes, Bagnères-de-Bigorre est l'interface entre la montagne et la plaine. A la fois sous-préfecture et chef-lieu de canton, Bagnères-de-Bigorre s'étend sur près de 12600 hectares. Son altitude varie entre 550 mètres pour le centre-ville, 1800 mètres pour le village de la station de La Mongie, jusqu'à la limite du Pic du Midi qui lui culmine à 2877 mètres. La commune offre ainsi une grande diversité d'habitats naturels et d'espèces au travers de ses étages de végétation, ses paysages variés. Cette biodiversité est plutôt bien connue dans les zones de protections (sites Natura 2000, ZNIEFF etc...). L'enjeu se situe plutôt dans des zones plus pauvres en données scientifiques comme les zones urbanisées : centre-ville, hameaux de Lesponne et de Soulagnets, mais également dans des milieux naturels, agricoles et forestiers situés à proximité directe des zones urbanisées ou le long de l'axe de l'Adour.</p> <p>La commune historiquement tournée vers les sciences a su rester un haut lieu de pratique scientifique comme l'atteste aujourd'hui la présence sur la commune du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi Pyrénées, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées, plus ancien CPIE de France, l'Observatoire astronomique du Pic du Midi, la RICE du Pic du Midi, 1<sup>ère</sup> Réserve Internationale de Ciel</p>

<sup>2</sup> La planification de l'urbanisme regroupe l'ensemble des documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale) qui organisent les territoires. Ces documents sont soumis à des procédures relevant du code de l'urbanisme et traduisent un projet de territoire dont l'élaboration ou l'évolution peut utilement être enrichie par le dispositif ABC.

étoilé d'Europe, l'antenne de l'association naturaliste Nature en Occitanie (NEO) pour ne citer que les principaux acteurs « environnementaux ».

La volonté de M. Le Maire de Bagnères et de tous les élus communaux de porter un Atlas de la biodiversité communale s'intègre dans cette dynamique scientifique afin de préserver, gérer durablement ou restaurer la biodiversité « ordinaire ou exceptionnelle », source d'aménités et de qualité de vie mais également de faire connaître, valoriser et partager ces connaissances et richesses scientifiques avec la population pour que chacun s'engage concrètement à préserver la biodiversité communale.

L'activité thermale, touristique et industrielle (marbre, textile, ferroviaire) de la ville de Bagnères de Bigorre lui a donné depuis l'antiquité, une fonction de centralité sur ce territoire où se concentre les services, entreprises, activités culturelles etc... qui pourront être à ce titre mobilisés dans le cadre de l'ABC.

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Il s'agit de mettre en place un programme ABC à l'échelle de la commune de Bagnères de Bigorre de préservation de la biodiversité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter des éléments de connaissances de la biodiversité au territoire se traduisant par une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle de la commune qui alimentera le PLU intercommunal en cours d'élaboration et son évolution,</li> <li>- Favoriser la prise en compte de la biodiversité en sensibilisant et en formant les élus, les services techniques, les entreprises aux enjeux de préservation de la biodiversité</li> <li>- Sensibiliser les enfants et le grand public au travers d'animations pour qu'ils comprennent et s'approprient les enjeux de préservation de la biodiversité.</li> <li>- Mobiliser et impliquer les acteurs locaux et les habitants en s'appuyant sur des événements existants culturels, sportifs etc... pour découvrir la richesse de la biodiversité qui les entoure et les sensibiliser à sa préservation,</li> <li>- Générer une dynamique pour aboutir à l'écriture d'un programme d'actions concerté ; actions qui pourront concerner les habitants, les scolaires, les acteurs locaux (entreprises, agriculteurs, services communaux, acteurs du tourisme, etc... )</li> </ul>
<b>DUREE DE MISE EN ŒUVRE (MINI. 36 MOIS MAX. 48 MOIS)</b>	<p>36 mois (1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2027)  Date de fin d'action : 30 septembre 2027  + 2 mois à prévoir pour le rendu des pièces en fin de projet  Date de fin de convention 30 novembre 2027 (Date de rendu)</p>
<b>COÛT COMPLET PREVISIONNEL</b>	119 828.47 € TTC
<b>MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES</b>	82 284 € TTC
<b>AIDE DEMANDEE</b>	65 827.20 € TTC (Max 80 % des dépenses éligibles)
<b>ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET</b>	
<b>AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE</b>	<p>Magali MOLENAC  Responsable du Pôle Aménagement Durable  <a href="mailto:mmolenac@haute-bigorre.fr">mmolenac@haute-bigorre.fr</a>  0630412516</p>
<b>CO-DEMANDEUR(S) BENEFICIAIRE(S) D'UNE QUOTE-PART DE LA SUBVENTION :</b>	

**PRESTATAIRE(S)  
ENVISAGE(S)**

Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Parc National des Pyrénées, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées, Nature En Occitanie, bureaux d'études choisis par appel d'offre



*La ville de Bagnères-de-Bigorre*

## **PROGRAMME DETAILLE DU PROJET**

### **1. CADRAGE**

#### ***1-1 Contexte et objectifs :***

##### **1-1-1- Le contexte géographique**

En Région Occitanie, au pied de la chaîne des [Pyrénées](#), en Haute-Bigorre et au cœur du département des Hautes-Pyrénées, le territoire de la commune de Bagnères-de-Bigorre avec ses 12 586 hectares, s'étire le long du cours supérieur de l'Adour depuis l'entrée de la vallée de Campan jusqu'à l'emblématique Col du Tourmalet, sur une trentaine de kilomètres réunissant, outre l'agglomération urbaine, les hameaux de Lesponne, Soulagnets, Côt de Ger / Sarraméa et le quartier du Haut de la Côte.

Il s'agit d'une zone constituée des prolongements occidentaux des massifs du [Néouvielle](#) et de [l'Arbizon](#).

Exposée à un climat de montagne, elle est drainée par l'[Adour](#), l'[Adour de Gripp](#), l'[Adour de Lesponne](#), l'[Arrouy](#) ou Luz, l'[Oussouet](#), la Gailleste, L'Anou, le Garet, le ruisseau d'Arizes et le ruisseau de Binaros, constituant un [réseau hydrographique](#) de 150 km de longueur totale.

Entre plaine et haute montagne, depuis les confins de la Communauté d'Agglomération de TARBES à 440 m d'altitude, en passant par les 1800 mètres de la station de La Mongie jusqu'au Pic du Midi de Bigorre qui culmine à 2877 mètres, les quatre étages successifs qui forment le relief de la commune, offrent des paysages remarquables constitués d'un piémont boisé, de petites vallées, de zones de haute montagne, de rivières, torrents et lacs, où coexistent une agriculture traditionnelle et une biodiversité de grande qualité. Plusieurs espèces endémiques y sont d'ailleurs présentes comme le Desman des Pyrénées ou le Calotriton des Pyrénées. De même, certaines espèces très rares et menacées d'extinction y trouvent également refuge, comme le Gypaète barbu ou le Percnoptère d'Egypte.

C'est un espace naturel exceptionnel, qui offre de nombreuses possibilités de balades, de découvertes de la faune ou de la flore et de sorties sportives.

De fait, ce cadre unique a permis l'installation à Bagnères-de-Bigorre de nombreuses structures et associations œuvrant pour la préservation de la nature et l'éducation à l'environnement, tels :

- le [Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées \(CBNPMP\)](#)
- le [Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées \(CPIE\)](#)
- [Nature en Occitanie \(NEO\)](#)
- [la Ligue de Protection des Oiseaux](#)

de même que l'Office de Tourisme Tourmalet Pic du Midi qui concourt à sensibiliser la population locale autant que les visiteurs au respect de l'environnement par le biais de ses différents supports thématiques ou de son site web, en signalant les espaces naturels fragiles et protégés. La destination touristique est en effet engagée dans la labellisation « Green Destination ». Ce label international s'appuie notamment sur les principes suivants : un tourisme plus responsable sur un territoire plus responsable, une approche par la gestion des risques, une démarche participative territoriale (visiteurs, habitants, entreprises...).

### **1-1-2 Un environnement d'exception - Un patrimoine naturel préservé**

De longue date, l'environnement d'exception dont jouit la commune de Bagnères-de-Bigorre a justifié la **reconnaissance de la valeur de son patrimoine naturel et la protection par la Nation** de nombreux sites répondant aux critères requis par les différentes législations qui se sont succédées.

**Différents zonages de protection** jalonnent le territoire.

- C'est ainsi que sont recensés :
  - **des sites classés** emblématiques comme :

\*le Pic du Midi de Bigorre, site naturel classé « Grand Site Occitanie » et labellisé « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE), 1ère RICE d'Europe.

Ce label est venu démontrer l'efficacité d'un dispositif lancé en 2009 pour faire baisser l'éclairage public et privé dans son périmètre.

Le Syndicat départemental d'énergie (SDE) a relayé ces décisions en décidant d'appliquer les principes techniques d'éclairage public à l'ensemble du territoire départemental, en particulier à la commune de Bagnères-de-Bigorre, par la mise en œuvre d'un nouveau mode d'éclairage économe, durable et moins polluant.

A noter que le Pic du Midi de Bigorre porte l'ambition de se hisser au rang de patrimoine mondial de l'UNESCO. Le dossier de candidature est en cours.

\*le Vallon de Salut où il s'agit de concilier accueil du public et enjeux environnementaux.

Site classé aux portes de la ville et lieu de promenade emblématique de Bagnères-de-Bigorre, très prisé de la population locale ou de passage, le Vallon de Salut fait l'objet d'un traitement spécifique.

Les Services Techniques Municipaux, plus particulièrement le Service Espaces Verts Environnement (SEVE) en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées (CPIE) et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) ont reçu pour mission de définir un plan d'entretien et de gestion adapté aux potentialités écologiques de cet espace naturel, qui soit compatible avec l'accueil du public.

Ce havre de verdure et de fraîcheur particulièrement apprécié en période estivale et caniculaire, recèle une diversité environnementale exceptionnelle qu'il est indispensable de protéger et de valoriser.

C'est pourquoi, trouver le juste équilibre entre l'entretien des lieux et la protection à la fois de la biodiversité et de la valeur patrimoniale du site, peut amener à faire des choix qu'il est nécessaire d'expliquer aux promeneurs.

A cet effet, un panneau d'information a été réalisé et installé à l'entrée du site.

- **des sites inscrits** : *les Allées Maintenon, le versant Est du Monné, les Allées Dramatiques, l'ensemble du centre ancien de la Ville.*

- classée en zone de montagne et en zone de revitalisation rurale, la commune fait partie de l'aire d'adhésion du **Parc National des Pyrénées**.

- elle possède également un patrimoine naturel remarquable :

- quatre **sites Natura 2000**, définis au titre de la « directive Habitats » : le « Néouvielle », le « lac Bleu Léviste », la « Vallée de l'Adour » et le « Liset de Hount Blaque »,
- un espace protégé : l'« Adour et affluents » (Arrêté de protection de biotope)
- dix-sept **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Enfin, la station de ski du Grand Tourmalet représentant le 2<sup>nd</sup> noyau urbain de la commune de Bagnères est classée en **zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) depuis 2010**.

Par ailleurs, en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de l'eau et l'organisation de sa gouvernance, la commune de Bagnères-de-Bigorre qui appartient au Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA), relève du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne et du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Adour Amont.

### **1-1-3 L'engagement de la collectivité dans la protection du patrimoine naturel et urbain**

Agir pour le développement durable, améliorer la qualité de vie et promouvoir des actions en faveur de la transition écologique, comptent parmi les axes majeurs du projet communal 2020-2026.

Engagée dans cette démarche vertueuse au service d'un cadre naturel magnifique à valoriser, la commune s'était déjà attachée depuis un bon nombre d'années à limiter dans ses actions son impact sur l'environnement, engagement traduit en 2016 par la signature avec l'Etat d'une Convention de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv).

Poursuivant son action dans cet esprit, la Ville de Bagnères-de-Bigorre s'est dotée en début de mandat d'un Plan d'entretien « zéro phyto », intégrant l'ensemble de l'agglomération urbaine, les hameaux et les cimetières, plan conforme au cadre législatif environnemental selon lequel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouverts au public est interdite, l'objectif étant de protéger la santé des populations et l'environnement, en particulier la qualité de l'eau et la biodiversité.

Pour la commune, préserver et valoriser un cadre de vie sain et attrayant avec des espaces propices au bien-être des habitants et au maintien de la biodiversité est une priorité.

Bagnères-de-Bigorre est fière de son patrimoine arboré exceptionnel et bien entretenu de 2200 arbres en centre-ville. Remarquables par leur taille ou leur rareté, ces climatiseurs naturels sont les meilleurs boucliers contre le dérèglement climatique. Ils font l'objet d'une gestion rigoureuse de la part d'un technicien spécialisé dans ce domaine qui réalise chaque année un diagnostic visant à les maintenir en bon état sanitaire.

De même, la Ville se distingue par son patrimoine végétal : le fleurissement participe à son embellissement et fait la fierté de ses habitants. Bien réparti et de qualité, résultat du travail minutieux des agents municipaux qui le produisent, il a contribué à séduire le Jury Régional des « Villes et Villages fleuris » qui a confirmé en 2021 le classement de la commune dans le label « 3 fleurs » obtenu depuis 1985.

Cependant, tributaires des conditions climatiques, il est à prévoir que les fleurs seront soumises, comme ce fut le cas en été 2022, aux restrictions de l'usage de l'eau en périodes de canicule de plus en plus fréquentes.

De ce fait, les services en charge des espaces verts ont commencé à travailler sur un fleurissement écoresponsable en intégrant des plantes et des fleurs peu consommatrices d'eau et plus adaptées à des étés chauds et secs.

Malgré tout, la végétation qui reste luxuriante sur l'ensemble du territoire communal constitue un refuge idéal, indispensable à la protection et la survie des diverses espèces animales ou végétales qui peuplent le territoire communal.

De plus, guidée par la volonté de « préserver le vivant », la Ville de Bagnères s'est engagée dans une démarche active en faveur de la protection des abeilles. En reconnaissance, elle a reçu en 2018 le label « 1 abeille » délivré par APIcité .

Le comité de labellisation a valorisé en particulier la mise à disposition de terrains communaux à destination d'apiculteurs locaux et l'action conjointe de la Ville avec le [Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement](#) Bigorre-Pyrénées (CPIE) et le [Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées \(CBNPMP\)](#), pour la protection de l'environnement et la sensibilisation des habitants.

Par ailleurs, la Ville a engagé une démarche de lutte contre le frelon asiatique. Le Service Espaces Verts et Environnement installe au printemps des pièges sur l'espace public pour éliminer les reines fondatrices, tout en préservant les frelons européens. La commune encourage la population à faire de même sur les terrains privés.

#### **1-1-4 Les objectifs de la municipalité**

La prise en compte des enjeux liés à la mise en valeur de la biodiversité est l'affaire de tous. La sauvegarde de ce bien commun constitue une nécessité, car elle contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population locale ou de passage et à l'attractivité du territoire.

Le Conseil Municipal de Bagnères-de-Bigorre en séance du 07 décembre 2023, a confirmé cette conviction en décidant à l'unanimité de présenter la candidature de la commune au dispositif « Atlas de Biodiversité Communale ».

Ainsi, la volonté de la municipalité d'entreprendre la réalisation d'un document de ce type s'inscrit dans le droit fil de son engagement de longue date pour la protection de l'environnement qui se concrétise progressivement par la réalisation de projets tels :

- la création de voies vertes favorisant les déplacements économes et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et de la marche à pieds,
- la mise en place de zones de rencontre qui permettent la cohabitation des piétons, des cyclistes et des voitures,
- la réduction des besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.

Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe avec des domaines d'action prioritaires comme :

- la réduction de la consommation d'énergie,
- la diminution des pollutions et le développement des transports propres,
- le développement des énergies renouvelables,
- la préservation de la biodiversité,
- la désimperméabilisation des sols,
- la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets,
- l'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, la Ville met en place régulièrement des marchés sans voitures pour sensibiliser la population à la réduction des pollutions liées aux transports et inciter à une mobilité douce adaptée au territoire. Certains jours de marché, l'accès au centre-ville est interdit aux voitures et des navettes sont mises en place à partir de parking relais.

La Ville après s'être dotée de véhicules électriques, a équipé aussi ses services municipaux en vélos électriques. Elle compte deux bornes électriques (près du Musée Salies et près de la piscine). Ces bornes ont été installées par le Syndicat départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65). Elles sont en service depuis le 23 janvier 2017. Deux places de stationnement à proximité de chaque borne sont réservées à la recharge. Ces bornes sont destinées aux utilisateurs d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable munis d'un badge fourni par le SDE65.

Convaincue des atouts de sa commune et sûre de pouvoir compter sur la motivation de l'ensemble des personnels territoriaux autant que sur la mobilisation, avec l'aide de ses partenaires, de la population qui est très attachée à son cadre de vie, l'équipe municipale espère vivement pouvoir apporter sa contribution à la transition écologique par une meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité et par les choix stratégiques des actions à mettre en œuvre sur le long terme pour la sauvegarder.

*Prendre soin du vivant relève de notre responsabilité collective qui est engagée pour laisser en héritage aux générations futures un morceau de territoire où il fera encore bon vivre !*

C'est dans cette optique que la commune de Bagnères souhaite réaliser le projet d'ABC et ce afin de:

- Apporter des éléments de connaissances de la biodiversité au territoire se traduisant par une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle de la commune notamment dans les zones urbanisées (centre-ville, hameaux de Lesponne et de Soulagnets notamment). Cette cartographie alimentera le PLU intercommunal en cours d'élaboration : cet outil sera mobilisable par les élus et porteurs de projets d'aménagement comme outil d'aide à la décision.
- Favoriser la prise en compte de la biodiversité en sensibilisant et en formant les élus et les services techniques, des entreprises aux enjeux de préservation de la biodiversité, afin de prendre conscience de l'impact des actions d'entretien des bâtiments et des espaces sur la biodiversité et ainsi faciliter les changements et adaptations des pratiques,
- Sensibiliser les enfants et le grand public au travers d'animations pour qu'ils comprennent et s'approprient les enjeux de préservation de la biodiversité,
- Mobiliser et impliquer les acteurs locaux et les habitants en s'appuyant notamment sur les très nombreux événements existants culturels, sportifs etc... pour découvrir la richesse de la biodiversité qui les entoure et les sensibiliser à sa préservation,
- Générer une dynamique pour aboutir à l'écriture d'un programme d'actions concerté ; ces actions pourront concerner les habitants, les scolaires, les acteurs locaux (entreprises, agriculteurs, services communaux, acteurs du tourisme, etc...).

## 1-2 Description du projet

### 1-2-1 La stratégie du projet d'ABC de la commune de Bagnères

La stratégie suivie pour la réalisation du programme s'appuie particulièrement sur 4 piliers :

➔ les enjeux identifiés dans les documents de planification

Le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé en 2021, a d'ores et déjà inscrit les principes de préservation de la biodiversité en définissant le projet de trame verte et bleue de la Haute-Bigorre qui repose sur l'identification de 5 trames différentes : la trame forestière et boisée, la trame des milieux ouverts, la trame des milieux montagnards, la trame aquatique et la trame humide.

Le PLUi en cours d'écriture réaffirme dans son diagnostic la structuration de la trame verte et bleue du SCoT :

-En protégeant les trames végétales (trame verte) des réservoirs de biodiversité règlementaires et complémentaires identifiés dans le SCoT (rôle du bâti ancien à préserver ; maintien des connexions entre les milieux pour le déplacement des espèces notamment dans les coupures d'urbanisation nécessaires) ;

- En préservant les milieux aquatiques et humides (trame bleue) afin d'assurer les fonctionnalités de ces milieux ;

- En contribuant à protéger la ressource en eau et en garantissant la qualité de la ressource en eau souterraine,

- Penser la nature en ville pour favoriser les continuités vertes et bleues en milieu urbain, et pour faire face au changement climatique : diminution du rayonnement, création d'îlots de fraîcheur, infiltration de l'eau ;

- En poursuivant les actions de préservation de la trame nocturne initiée dans le cadre de la création de la réserve de ciel étoilé du Pic du Midi.

Ces enjeux apparaissant dans les documents de planification du territoire sont compatibles avec ceux du SRADDET, du SAGE Adour Amont (en cours de révision) et la charte du Parc National (signée par la commune en 2013) avec pour finalité commune de contribuer à l'objectif de non-perte nette de biodiversité, en favorisant la création et en garantissant la préservation, le renforcement et la restauration des continuités écologiques, en identifiant préalablement et localement les sous-trames, ainsi que les formations arborées patrimoniales, en développant des mesures adaptées et favorables à la création, la préservation, le renforcement et la restauration des différentes sous-trames du territoire, en préservant les zones humides et les trames vertes et bleues, en réduisant la pollution lumineuse, voire en cartographiant et en préservant la trame noire du territoire.

Ce sont ces enjeux qui ont participé à orienter les choix des taxons qui seront inventoriés dans l'ABC de la commune de Bagnères de Bigorre

➔ L'expertise des structures scientifiques et partenaires

Les structures scientifiques partenaires (Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-

Pyrénées, Parc National des Pyrénées, Nature en Occitanie, CPIE Bigorre-Pyrénées) ont identifié de très nombreuses données de flore et de faune dans les nombreuses zones de préservation et de protections existantes sur le territoire (ZNIEFF, Sites Natura 2000, etc... mais en les regardant de plus près, les mentions en zones urbaines ou périurbaines du centre-ville et des hameaux sont en faible nombre.

Aussi, est-il proposé de venir compléter ces données par un travail d'inventaire dans les zones à enjeux identifiées dans le SCoT c'est-à-dire dans les zones de discontinuité, les zones à urbaniser (milieux ouverts, dents creuses), en secteurs proches et au cœur des zones urbanisées, au sein desquelles les acteurs seraient à mobiliser et les actions à mener pour retrouver les fonctionnalités ou les préserver. Les secteurs déjà concernés par des outils de préservation ont été considérés comme bénéficiant déjà de moyens humains et financiers pour évaluer et recenser leur biodiversité.

La priorité a donc été de se focaliser sur les espaces pauvres en données. Par ailleurs, la superficie de la commune et sa grande diversité de milieux nécessiteront d'identifier des priorités et de s'intéresser aux zones à enjeux principaux c'est-à-dire pouvant présenter le plus de menaces. Les groupes taxonomiques ont également été choisis du fait de leurs caractéristiques et leurs exigences écologiques. En effet les reptiles et les amphibiens sont des espèces ayant des capacités de déplacement restreintes et une bonne fonctionnalité des continuités écologiques indispensables à la survie de leurs populations, que l'on sait potentiellement présentes mais qui ne sont à l'heure actuelle pas encore caractérisées (quelles espèces ? faibles ou nombreux effectifs ?). Les chiroptères quant à eux, sont des espèces sensibles à la pollution lumineuse, qui ont de grands besoins de déplacements pour trouver les ressources nécessaires à la réalisation de leur cycle de vie (habitats très différents en fonction des saisons), dont toutes les espèces sont protégées et que l'on sait bien présentes sur le territoire de Bagnères de Bigorre. L'étude de ce groupe taxonomique en dehors des sites protégés où il est déjà suivi, permettra de préserver ou de restaurer les continuités écologiques, dont la trame noire, en cohérence avec les modes de gestions déjà mis en place par ailleurs ; ces animaux ayant des domaines vitaux étendus et ne connaissant pas les limites administratives.

#### → Le rôle de centralité de la commune de Bagnères-de-Bigorre

La position de Bagnères-de-Bigorre en tant que centralité du territoire, sous-préfecture habitée de plus de 7000 Bagnérais(es) et concentrant établissements scolaires allant de la maternelle au Lycée, entreprises de l'industrie et de l'artisanat, services à la population, acteurs socio-professionnels etc... permet d'envisager une mobilisation complète des habitants à titre individuel, au sein des entreprises mais aussi les élus et les services de la commune etc... La position de centralité de la commune de Bagnères permettra de faire bénéficier du programme ABC à une diversité de publics cibles mais également de s'appuyer sur de très nombreux partenaires dans des domaines très variés. Un point de vigilance a été identifié par la municipalité lors de la candidature : le centre bourg de Bagnères-de-Bigorre permettra de centraliser la coordination du projet, d'être le cœur névralgique de la diffusion de l'information, cependant, les hameaux tels que Soulagnets et Lesponne. Cependant, les hameaux ne doivent pas en pâtir et être éclipsés. Une attention particulière a été portée, afin de les inclure dans ce projet.

#### → Et également sur l'engagement des élus de la commune

Le vote à l'unanimité de l'engagement de la commune dans une candidature ABC est un premier signal de l'engagement de ses élus en faveur de l'ABC. Monsieur Cazabat, maire, et Madame Gallo, adjointe aux services techniques, sont particulièrement engagés dans la construction et le suivi des étapes de la candidature. Ils ont su fédérer autour d'eux Mesdames Baqué-Haunold, Darrietort, Lafforgue et Messieurs Arberet, Soucaze, Abadie, Dupuy et Barthe sur les thématiques de la

communication, de la culture, de l'enfance, du sport, des affaires sociales, de la valorisation du bâti et du non bâti, des hameaux, de l'agriculture, de la santé, du thermalisme et du tourisme.

### **1-2-2 L'intérêt du projet d'ABC pour la commune de Bagnères de Bigorre**

La commune de Bagnères de Bigorre souhaite mobiliser l'ensemble du territoire, autour de la problématique de la perte de biodiversité, de la préservation et de la restauration de la trame sombre et de la trame verte et bleue.

Il s'agira d'associer d'une part les scientifiques du territoire pour la réalisation des inventaires naturalistes et des diagnostics mais aussi les habitants au travers d'inventaires participatifs ciblés sur des espèces données, les entreprises, les élus, les services techniques par des formations, des animations. Les pédagogues locaux seront en charge de la mobilisation citoyenne qui se traduira par la mise en œuvre d'un programme d'animations progressif pour passer de la découverte de la biodiversité à l'action concrète pour la préserver. Enfin, le programme ABC est une opportunité pour associer les habitants dans l'élaboration du programme d'actions que la commune souhaite concertée avec le plus grand nombre.

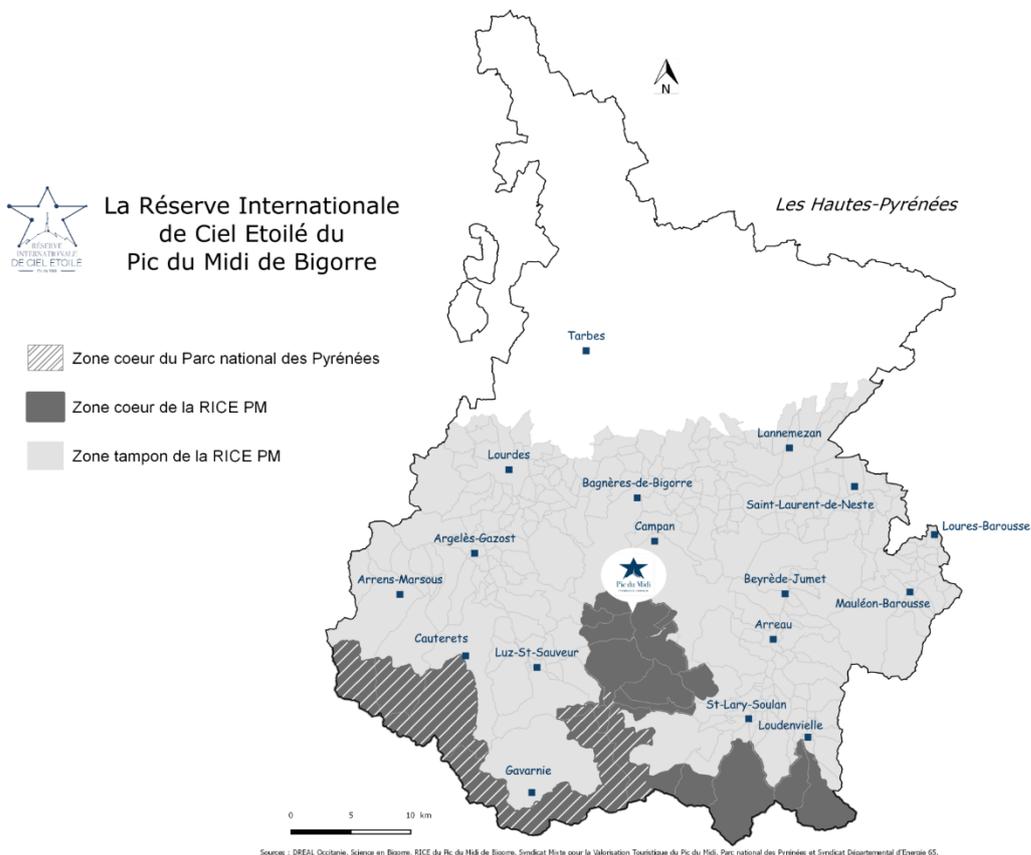


Pic du Midi (©Luc Perrot / Pic du Midi)

## L'Atlas de Biodiversité Communale : une opportunité pour réhabiliter la trame nocturne

La commune de Bagnères-de-Bigorre a la chance d'accueillir la 1ère Réserve internationale de Ciel Etoilé labellisée en Europe et la 6ème au monde. Aujourd'hui cogérée par le Pic du Midi, le Parc national des Pyrénées et le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées, la RICE est un espace au sein duquel les acteurs et structures s'organisent pour protéger et préserver la qualité de la nuit à travers l'éducation du public et la mise en place d'un éclairage responsable. Elle se compose de deux espaces étendus sur 3 000 km<sup>2</sup> soit 65% des Hautes-Pyrénées :

- une zone cœur définie par l'absence d'éclairage public et jouissant d'une qualité de la nuit extraordinaire. La zone cœur de la RICE est un calque presque identique à la zone cœur du Parc national des Pyrénées et concerne la partie la plus montagneuse de la commune de Bagnères-de-Bigorre
- une zone tampon dans laquelle les acteurs du territoire reconnaissent l'importance de l'environnement nocturne et s'engagent à le protéger qui concerne le centre-ville de Bagnères et les hameaux de Lesponne et Soulagnets.



La lutte contre la pollution lumineuse de la commune a débuté par une conversion du parc d'éclairage. Un large programme de travaux de rénovation de l'éclairage public a été réalisé par la commune de Bagnères en favorisant l'installation de nouveaux modes d'éclairage économes et moins polluants. Cependant, la commune de Bagnères de Bigorre n'a pas encore passé le cap de l'extinction de l'éclairage en centre-ville la nuit.

Aussi, l'atlas de la biodiversité apparaît aujourd'hui comme une opportunité pour réhabiliter la trame nocturne qui pourra s'appuyer sur :

- Le croisement entre les données des inventaires chiroptères et amphibiens (sites de reproduction où les adultes sont actifs la nuit et dont les têtards développent des maladies causées par les éclairages nocturnes) qui seront réalisés dans le cadre de l'ABC et le diagnostic de pollution lumineuse réalisé par le Parc National des Pyrénées pour aboutir à des préconisations précises pour la prise en compte de la biodiversité nocturne dans les choix communaux
- Les animations grand public : jour de la nuit, soirée chiroptères, nuit de la chouette, balade nocturne et astronomique, fabrication d'abris à chauves-souris, etc... pour sensibiliser petits et grands ; la formation des élus à la biodiversité nocturne et à la trame nocturne, les conférences sur le sujet au Pic du Midi
- La RICE et ses cogestionnaires qui ont déjà déployé des outils qui pourront être mobilisés dans le cadre de l'ABC comme le déploiement en milieu scolaire des « gardiens des étoiles » (mesures de la luminosité du ciel depuis le sol par des capteurs photométriques transmises aux scientifiques), le renouvellement de la 1ère fête de la nuit qui a mobilisé 1000 participants lors du 1er congrès des RICE organisé avec succès à Bagnères en 2023
- La réalisation en 2026, de 3 animations scolaires par classe volontaire réalisées par la Parc national et le CPIE pour mobiliser les enseignants des écoles de Bagnères sur pollution lumineuse dans l'optique de les orienter vers la mise en place d'une aire terrestre (céleste) éducative post ABC.

Une première ambition de ce programme serait d'arriver à lever les inquiétudes relatives à l'extinction des éclairages nocturnes, de montrer les bénéfices de cette extinction et ainsi convaincre élus, habitants de l'intérêt d'éteindre les lumières de la commune en cœur de nuit y compris en centre-ville pour préserver les écosystèmes nocturnes.

Une autre ambition serait également la mise en place d'une aire céleste éducative pourquoi pas mutualisée avec une aire terrestre éducative et ainsi faire travailler des élèves d'écoles différentes ensemble pour échanger leurs points de vue relatifs à la préservation des espèces diurnes/ nocturnes et aux préconisations en matière de gestion de cet espace de biodiversité.

### *L'Atlas de Biodiversité Communale : une opportunité de plus pour préserver la trame verte et bleue*

Le SCoT de la Haute-Bigorre intègre les objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques conformément aux lois Grenelle et aux dernières orientations de la loi Climat et Résilience. Le récent diagnostic du PLUi identifie bien les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (haies, cours d'eau etc..) qui permettent le déplacement de populations ou d'individus d'un élément à l'autre.

Ces enjeux rejoignent les enjeux de la stratégie régionale pour la biodiversité de la Région Occitanie et le défi n°2 qui vise à renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires dans un contexte de changement climatique avec la nécessité de préserver, restaurer les fonctionnalités des continuités écologiques.

La mise en place du ZAN dans les documents d'urbanisme encourage la construction au sein de l'enveloppe urbaine de la commune pour limiter l'urbanisation des espaces naturels agricoles et forestiers. C'est là au sein de cette enveloppe urbaine que vont se concentrer les enjeux d'urbanisation à l'avenir. Aussi, il convient de s'assurer de la préservation des coupures d'urbanisation dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et de la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement (OAP notamment) du futur PLUi.

Aussi, les inventaires qui seront réalisés porteront notamment sur les reptiles, les amphibiens et les

chiroptères qui sont particulièrement sensibles aux discontinuités écologiques et qui participeront à donner des éléments de compréhension des fonctionnalités des continuités écologiques et une approche plus fine de la connaissance des réservoirs et des corridors existants.

Une démarche de sciences participatives « un dragon dans mon jardin » ou « un carré pour la biodiversité » pourra être réalisée avec l'accompagnement pédagogique du CPIE Bigorre-Pyrénées pour sensibiliser le grand public à la biodiversité mais également à la préservation de la trame verte et bleue.

L'observatoire scientifique du Pic du Midi et Nature En Occitanie ont été parties prenantes du programme Interreg « Ectopyr » : les ectothermes pyrénéens comme bio-indicateurs du changement climatique et qui s'est intéressé notamment à cinq lézards, un serpent et une salamandre. Il sera intéressant de faire le lien entre ce programme et le programme d'inventaire et de sensibilisation de l'ABC aux amphibiens et reptiles en s'appuyant sur l'herpétologue Gilles POTTIER, qui a travaillé sur le projet ECTOPYR et qui est pressenti pour réaliser les inventaires amphibiens et reptiles de l'ABC de Bagnères. Ce salarié de Nature En Occitanie est d'ailleurs un spécialiste reconnu nationalement en matière de reptiles pyrénéens (auteur des ouvrages « Les reptiles des Pyrénées » aux éditions du Muséum National d'Histoire Naturelle et « Guide des reptiles amphibiens de Midi-Pyrénées » aux éditions Bel Ombra).

Les programmes de sensibilisation en milieu scolaire qui seront réalisés par le CPIE Bigorre-Pyrénées devraient permettre d'aboutir en post ABC à la création d'une aire terrestre éducative qui pourrait être mutualisée avec l'aire céleste éducative présentée plus haut.

Des actions de sensibilisation et des outils à destination du « grand public » seront aussi mobilisés : exposition « Trame verte et bleue en Occitanie » de NEO et du CPIE Bigorre-Pyrénées, animation et formations sur les bénéfices nombreux des haies, de l'arbre en ville, de la trame arborée réalisées par l'association Arbre et Paysage 65 (formation également des agriculteurs), loto de la biodiversité, etc.... Le Conservatoire Botanique proposera des plaquettes de sensibilisation aux enjeux de biodiversité en mettant en avant une espèce végétale caractérisant un milieu naturel et ses enjeux.

La mise en place de l'ABC devrait permettre aux habitants de mieux comprendre que la préservation d'une diversité de milieux naturels et de paysages ainsi que des continuités écologiques permettent aux animaux et aux plantes d'accomplir la totalité de leur cycle de vie mais également que ces habitats naturels rendent de nombreux services à l'homme. Il s'agit pour l'habitant de la commune de mieux appréhender et accepter la présence d'espèces peu aimées dans leur cadre de vie ou la présence de certaines espèces protégées qui nécessiteraient de déployer la séquence « Eviter, Réduire et Compenser » pour un projet d'aménagement.

Les formations sur les haies viseront les services techniques, le service « urbanisme et autorisations du droit du sol », les élus, les agriculteurs avec pour objectif de favoriser les plantations de haies par les habitants ou les communes (clôtures végétalisées plutôt que grillagées notamment dans les zones de continuité écologiques), la restauration des haies par les agriculteurs, la gestion durable des haies par le service espaces verts etc...

La Trame bleue est très présente sur la commune de Bagnères de Bigorre. L'Adour et ses affluents sont des éléments facilement identifiables pour les continuités écologiques concernant les milieux aquatiques. Ils sont d'ailleurs bien identifiés dans le PLUi comme secteurs à bien analyser et préserver au sein de la Trame bleue. Ces axes sont importants pour le déplacement et les zones de chasse des Chiroptères, des reptiles et dans une moindre mesure, des amphibiens (taxons choisis pour être inventoriés dans le cadre de l'ABC). Des ruptures de continuités au niveau de leur traversée du centre-ville de Bagnères seront d'ailleurs probablement à identifier et leur résorption à intégrer au programme post-ABC.

D'autres milieux aquatiques constitutifs de la Trame bleue : ce sont les milieux d'eaux closes, qu'ils

soient de grandes tailles (lacs de montagne) ou plus limités (petites mares, bassins, fontaines, etc., où les amphibiens vont se reproduire). Ce sont d'ailleurs ces derniers qui sont visés dans l'ABC car moins souvent pris en compte que les grands milieux comme les lacs de montagne, alors que leur rôle est crucial pour le déplacement de proche en proche des individus, notamment en milieu fragmenté comme le sont les centres-villes. Cela permettra à l'ABC de faire mieux connaître les trames en pas japonais de la Trame bleue en milieu urbain et péri-urbain afin de les conserver et d'en améliorer la gestion à l'avenir. La commune de Bagnères-de-Bigorre abrite également des zones humides de montagne d'un grand intérêt en termes de biodiversité et constituent un des compartiments du cycle de l'eau en œuvre sur la commune. Celui-ci constitue un réel enjeu de territoire grâce aux aménités qu'il apporte : irrigation pour l'agriculture, production d'hydroélectricité, soutien d'étiage, consommation d'eau potable, activités touristiques et de loisirs.

Des animations concernant la Trame bleue et sa biodiversité pourront être réalisées par différents partenaires :

- par le CPIE en partenariat avec l'AAPPMA la Gaule Bigourdane,
- le syndicat mixte Adour Amont en charge de la compétence GEMAPI et qui travaille notamment sur les zones humides
- l'institution Adour qui peut être mobilisée dans le cadre du SAGE pour sensibiliser à la préservation des zones humides.
- le CBNPMP sur la préservation de la flore des zones humides

### **Le projet de classement UNESCO : une opportunité pour l'ABC**

L'observatoire du Pic du Midi de Bigorre est inscrit depuis 2022 à la liste indicative de l'Etat français pour le classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels. Les paysages culturels représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » désignées à l'Article 1 de la Convention du patrimoine mondial comme l'est déjà le site UNESCO des Pyrénées-Mont Perdu ou encore le paysage de Grand-Pré au Canada. Dans le cas du Pic du Midi, il s'agit du patrimoine culturel scientifique.

La prochaine étape vers le classement Unesco est l'écriture du projet de territoire. L'ABC pourra venir alimenter la candidature du Pic du Midi sur le volet Biodiversité et en retour, le classement Unesco pourrait agir comme un catalyseur favorable à la protection des paysages et de la biodiversité communale.

#### **1-2-3 L'ensemble des acteurs impliqués dans sa réalisation :**

##### **- Les élus communaux mobilisés :**

Les élus de la commune ont voté à l'unanimité la candidature de la commune à l'appel à projet de l'Office français de la biodiversité « Atlas de la biodiversité communale.

M. le Maire de Bagnères qui porte politiquement le projet d'ABC, vice-Président de la CCHB en charge du développement économique et qui suit de près l'élaboration du PLU intercommunal

Mme Gallo, Adjointe aux Travaux, Aménagement et Développement Durable, élue référente du projet d'ABC.

Au-delà, un groupe d'élus est chargé par M.le Maire de mobiliser les techniciens et les services dont ils ont la charge :

- M. Arberet, élu délégué du hameau de Soulagnets, Politique et voirie des hameaux, Valorisation du patrimoine bâti et non bâti, Président du CPIE Bigorre-Pyrénées
- M. Soucaze, élu délégué du hameau de Lesponne, Agriculture et élevage, forêt communale
- M. Abadie, adjoint Gestion des Ressources Humaines, Urbanisme et occupation du domaine public.
- Mme Baqué-Haunold, adjointe Jeunesse et Sport, Affaires Scolaires et périscolaires.
- M. Dupuy, adjoint Culture, Animation et Patrimoine : centre culturel, musées, relations avec les associations culturelles, logistique des manifestations.
- Mme Darrietort, adjointe Thermalisme, Santé et Tourisme.
- Mme Lafforgue, adjointe Affaires Sociales : Centre Communal d'Action Sociale, relations avec les bailleurs sociaux et les associations humanitaires, Service Communal d'Hygiène et de Santé.
- M. Barthe, adjoint Administration générale : Etat-Civil et cimetières, élections, Sécurité et tranquillité publique : police municipale, Services « Accueil », « Informatique », « Archives », Fêtes et cérémonies, Cadre de vie : quartiers, commerce et artisanat, Relations internationales : jumelages.
- Par le relais des élus, ce sont tous les services de la commune qui seront mobilisés :
  - service urbanisme et planification : en lien constant avec l'avancement du PLUi
  - service enfance- jeunesse (écoles, temps périscolaire),
  - services techniques et services espaces verts (entretien du bâti, gestion différenciée ...)
  - service culture (programmation culturelle, musées, expositions, lien avec les associations)
  - service communication (élaboration d'un plan de communication pour toute la durée de l'ABC, avec une identité graphique
  - CCAS et Espace de vie sociale (liens avec les habitants : café forêt...)
  - Service sports (animations sportives en milieu naturel et impact sur la biodiversité)
- Les partenaires :

M. le Maire de Bagnères a souhaité adresser un courrier aux partenaires potentiels afin de les informer de la volonté de candidature de la commune à l'ABC et de les mobiliser dès son élaboration (cf. annexe).

A ce jour, ont répondu à ce courrier les structures suivantes : le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, le Pic du Midi de Bigorre, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, le Parc National des Pyrénées, la Ligue de Protection des Oiseaux, la Fédération des chasseurs des Hautes-Pyrénées, le Collège Blanche Odin, l'association arbre et paysage des Hautes-Pyrénées, l'atelier des 12 couleurs. Ces structures ont été ou vont être rencontrées pour qu'elles puissent exprimer leur souhait de contribution au futur ABC.

Il en est de même pour les partenaires CPIE Bigorre-Pyrénées et NEO qui accompagnent la

commune dans l'élaboration de la candidature.

- Les habitants :

Au-delà des actions de sensibilisation, d'animations, d'inventaires participatifs qui seront proposées aux habitants, M. Le Maire a souhaité associer les habitants à l'écriture du plan d'actions post ABC partagé en faveur de la biodiversité (ateliers de concertation).

**1-2-4 : Le Projet :**

C'est à partir de cette stratégie, de ces ambitions que le projet d'ABC a été co-construit avec les partenaires du projet.

La commune de Bagnères porte le programme d'ABC et missionne pour cela son ingénierie interne qui sera chargée de coordonner les différents intervenants scientifiques et pédagogiques tout au long du programme.

Le projet d'ABC consiste en la réalisation de 4 volets :

**A- Le volet connaissance de l'ABC**

a) Cartographie des habitats et enjeux flore, fonge, végétations:

- La cartographie des habitats :

Le Conservatoire Botanique National a été contacté pour réaliser des relevés d'inventaires permettant de compléter la cartographie des habitats naturels présents sur la commune de Bagnères de Bigorre. En effet, les sites Natura 2000 présents sur la commune ont déjà fait l'objet du recensement de leurs habitats naturels et le CBNPMP finalise actuellement le travail de cartographie modélisée des végétations au 1/25000<sup>ème</sup> pour le département des Hautes-Pyrénées dans le cadre du programme national Carhab<sup>3</sup>. Il serait intéressant de préciser à plus grande échelle cette cartographie modélisée sur la base d'observations complémentaires sur le terrain. Un tel travail de production d'une nouvelle carte ne pourra pas être réalisé dans le cadre du dimensionnement de cette étude. En revanche, des précisions et compléments seront apportés à la carte issue des travaux carhab sur la base de nouveaux inventaires sur le terrain et de précisions topologiques et de légende le cas échéant. Des compléments éventuels sur les zones non couvertes par la cartographie carhab (urbaines et agricoles seront étudiés, notamment sur des secteurs pouvant faire l'objet de changements de vocation du sol ou d'aménagements.

- Les données floristiques et fongiques :

Le conservatoire botanique nous indique l'existence d'une densité importante de données de flore vasculaire sur le périmètre communal, du fait de l'implantation ancienne du siège du CBN sur la commune et de l'existence d'un inventaire systématique de la flore vasculaire du département des Hautes-Pyrénées sur la base d'un maillage de 5 km de côté. (1599 données). En revanche, des

---

<sup>3</sup> Bientôt consultable ici : <https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/CarHab/>

inventaires complémentaires sur les cryptogames (bryophytes –469 données disponibles- et champignons –1664 données disponibles- seraient à mener. En effet, ces groupes très diversifiés ne sont encore que partiellement connus sur le territoire communal et présentent des intérêts particuliers en termes de bioévaluation (ex : champignons pour la trame forestières -forêts anciennes et matures-, les pelouses anciennes, les combes à neige alpines, bryophytes pour les habitats tourbeux, aquatiques et en épiphytes notamment péri-urbains qui pourraient renseigner sur le niveau de pollution). Ces données viendraient en compléments des données récoltées dans le cadre des divers plan nationaux d’actions (vieilles forêts, plantes messicoles, plantes des milieux agropastoraux)

Dans l’état actuel de la connaissance le CBNPMP accompagnera la commune et les partenaires du projet pour :

- la cartographie des habitats naturels, en venant mobiliser et compléter les travaux du programme Carhab
- l’identification d’enjeux floristiques et fongiques qui alimenteront une cartographie des enjeux de biodiversité
- la valorisation des données correspondantes dans les documents de communication et actions de sensibilisation – formation.

Il propose également un appui scientifique et technique sur les thématiques de restauration écologique au regard des enjeux identifiés.

-----

Au vu des enjeux qui émergent dans les documents de planification au regard de la biodiversité et notamment en matière de Trames verte, bleue et noire, et afin d’alimenter la cartographie des enjeux, les 3 taxons prioritairement inventoriés seront donc emblématiques de ces trames. Il s’agit des amphibiens, des reptiles et des chiroptères.

#### b) Inventaire des amphibiens :

Le caractère amphibie des batraciens leur impose de disposer de plusieurs types d’habitats pour accomplir leur cycle de vie : reproduction, alimentation (chasse), quartier d’été, quartier d’hiver. Selon les espèces, les amphibiens ont développé des capacités locomotrices et des comportements migratoires plus ou moins marqués.

Les possibilités de déplacement des amphibiens dans nos paysages aux infrastructures de transport terrestre plus ou moins denses se réduisent de plus en plus. Leur déclin partout dans le monde et l’extinction de leurs populations sont aujourd’hui confirmés.

Ces espèces ont besoin de disposer de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour vivre et se reproduire.

Six espèces d’amphibiens ont déjà été inventoriées sur la commune de Bagnères de Bigorre : Calotriton des Pyrénées, Salamandre tachetée fastueuse, Triton palmé, Grenouille rousse, Crapaud épineux et Alyte accoucheur. Cependant la connaissance de leur répartition est très partielle. Certains milieux comme ceux de moyenne et de haute montagne, sont mieux prospectés par les naturalistes. De même, à plus basse altitude, les espaces forestiers des étages collinéen et montagnard ont bénéficié de recherches dédiées au Calotriton des Pyrénées (examen méticuleux de nombreux ruisseaux potentiellement occupés par l’espèce sur le Monné et le Montaigu, qui ont permis de le découvrir ou

re-découvrir à divers endroits). Enfin, le secteur du Vallon de Salut bénéficie aussi d'une bonne pression d'observation.

D'autres part, de nombreux chants sont entendus en proximité des milieux urbains mais les espèces ne sont pas bien répertoriées pour que la gestion communale les prennent bien en compte. Il est donc proposé d'inventorier les amphibiens en secteurs urbains et péri-urbain, afin d'identifier les mares, bassins et autres points d'eau.

**Leur inventaire permettra de proposer des mesures de gestion ou de restauration afin de préserver les populations intra-urbaines et pouvoir identifier les zones de circulation ou d'obstacles à la circulation de ces espèces (trames vertes et bleues intra-urbaines).**

Compte-tenu de ces éléments, il semble pertinent que le projet d'ABC sur la commune de Bagnères-de-Bigorre cible prioritairement divers espaces plus ou moins anthropisés de basse altitude, où les observations d'amphibiens sont beaucoup moins nombreuses et les enjeux liés mal connus. Plusieurs secteurs peuvent être identifiés :

- le corridor de l'Adour
- le corridor de l'ancienne voie ferrée
- les espaces prairiaux plus ou moins bocagers du nord de la ville (limite Pouzac)
- à l'Est de la ville, les prairies, landes etc. près des quartiers Clair Vallon / Haut de la Côte / Castelmouly / Palomières (versant en soulane rive gauche du Petit Luz).
- à l'Ouest de la ville, l'axe Tucou-Bédât
- l'axe Esquiou-Soulagnets.
- les espaces verts privés intra-urbains (surtout ceux disposant de bassins), notamment entre Boulevard Carnot et rue Joseph Meynier, où le "semis" est dense (enjeu "amphibiens" potentiellement élevé). Cet aspect peut-être envisagé en collaboration avec le CPIE Bigorre-Pyrénées, qui dans le cadre de la manifestation annuelle des "Jardins secrets" (20 ième édition en 2024) ont échangé avec de nombreux propriétaires et détiennent un réseau qui pourrait être très utile. Pour les amphibiens, les nombreuses fontaines, sources etc... de la ville seront examinées.

Du temps sera également utilisé pour la préparation du terrain, la saisie des données dans GéoNat'Occitanie (pour transfert au SINP), l'attribution de niveau d'enjeu des espèces d'amphibiens recensées sur la commune pour la création de la cartographie finale d'enjeu sur tout le territoire et la rédaction du rapport (méthodologie, résultats, préconisation de gestion).

Protocole proposé :

Le protocole proposé sera une adaptation du protocole standardisé POPAmphibien communauté pour s'adapter au climat particulier de Bagnères de Bigorre et en adaptant également les objectifs de cet inventaire qui sortent du classique « suivi de mares » :

- Un passage d'inventaire nocturne sera effectué sur tous les sites favorables identifiés à des fins de détection visuelle ou acoustique des adultes (dans la limite du temps qui sera imparti à cette partie de l'inventaire).
- Les autres passages d'inventaire des amphibiens seront couplés à la recherche des reptiles : en effet leurs sites de reproduction sont facilement identifiables (mares, bassins, fossés en eau, ruisseaux etc.). Ce sont les larves (Salamandre tachetée et Triton palmé) qui seront identifiées ainsi que les têtards (principalement pour les Alytes dans la partie intra-urbaine dans les milieux aquatiques tels que les fontaines, les bassins et les petites mares). Il n'existe pas de protocole normé pour les recherches intra-urbaine.
- L'identification des secteurs de présence de larves et de têtards d'amphibiens permettent d'avérer la présence de sites de reproduction de ces espèces. Cela permettra de délivrer des préconisations de gestion pour chacun d'entre eux et l'information des habitants, afin de garantir la survie de leurs populations à moyens et longs termes.
- La période envisagée (en fonction de la météorologie de l'année) sera fin mars à mi-mai

### c) Inventaires des reptiles (lien entre zone urbaine et zone rurale dans les milieux ouverts)

Les reptiles sont relativement méconnus principalement du fait de leur impopularité auprès du public mais également car ce sont des animaux discrets plus ou moins furtifs et victimes d'a priori. Néanmoins ces animaux ont une importance fondamentale pour la biodiversité.

Hormis la qualité de leurs habitats de vie, les reptiles ont besoin d'un réseau fonctionnel d'habitats secondaires favorables à leurs déplacements (souvent des corridors écologiques). Ces voies de déplacement offrent ainsi l'opportunité aux espèces de coloniser de nouveaux sites favorables, favorisent les échanges entre populations ou encore, leur permettent de mieux surmonter une perturbation de leur habitat. Espèces indicatrices qui renseignent sur la qualité/ dégradation des milieux mais également sur la qualité des corridors écologiques, il a semblé nécessaire d'améliorer les connaissances sur leur répartition et d'informer sur les moyens d'optimiser leur présence et de la garantir à long terme.

10 espèces de reptiles sont aujourd'hui inventoriées de façon certaine sur Bagnères : Lézard de Bonnal, Lézard des murailles, Lézard vivipare de Lantz, Lézard à deux raies ("Lézard vert"), Orvet fragile, Tarente de Maurétanie, Vipère aspic de Zinniker, Couleuvre helvétique, Couleuvre verte-et-jaune et Coronelle lisse. Tout comme les amphibiens, les données de présence de ces espèces sont recensées majoritairement sur les secteurs de moyenne et de haute montagne (suivis et inventaires dans le cadre du Plan National d'Actions "Lézards des Pyrénées"). Plusieurs secteurs peuvent être identifiés :

- le corridor de l'Adour
- le corridor de l'ancienne voie ferrée
- les espaces prairiaux plus ou moins bocagers du nord de la ville (limite Pouzac)
- à l'Est de la ville, les prairies, landes etc. près des quartiers Clair Vallon / Haut de la Côte / Castelmouly / Palomières (versant en soulane rive gauche du Petit Luz).
- à l'Ouest de la ville, l'axe Tucou-Bédât

- l'axe Esquiou-Soulagnets.

Du temps sera également utilisé pour la préparation du terrain, la saisie des données dans GéoNat'Occitanie (pour transfert au SINP), l'attribution de niveau d'enjeu des espèces de reptiles recensées sur la commune pour la création de la cartographie finale d'enjeu sur tout le territoire et la rédaction du rapport (méthodologie, résultats, préconisation de gestion).

Pour en savoir plus sur l'histoire de la connaissance scientifique des reptiles pyrénéens par l'expert herpétologue de Nature En Occitanie, Gilles Pottier :

<https://sciencepress.mnhn.fr/fr/collections/patrimoines-naturels/les-reptiles-des-pyrenees>

Pour les lézards et (surtout) les serpents, la méthode des "plaques à reptiles" est à écarter d'emblée, car cette technique fournit peu de données et s'avère inadaptée à des inventaires qualitatifs menés sur une période brève (réponse à la question : quelles espèces à tel endroit ?). Elle est par contre à privilégier dans le cadre de suivis quantitatifs ou semi-quantitatifs menés sur de longues années (10 ans et plus dans l'idéal) car les données qu'elle permet de récolter se prêtent bien mieux à des analyses mathématiques (Réponse à la question : quelle tendance démographique pour telle(s) espèce(s) à tel endroit ?).

De plus amples informations ici : [http://www.plume-de-naturalistes.fr/wp-content/uploads/2023/04/05\\_POTTIER\\_04-2023\\_Plaques-a-reptiles\\_Plume7\\_99-122.pdf](http://www.plume-de-naturalistes.fr/wp-content/uploads/2023/04/05_POTTIER_04-2023_Plaques-a-reptiles_Plume7_99-122.pdf)

Les inventaires "reptiles" seront donc réalisés à vue, selon le protocole suivant. Privilégié par tous les herpétologistes professionnels, il consiste en quatre fondamentaux :

- 1) sélection du créneau saisonnier optimal (le printemps garantit les meilleurs résultats) et météorologique, à savoir celui qui va obliger les animaux à thermoréguler à découvert, ce qui les rendra visuellement détectables. Bien sûr, "à découvert" signifie en réalité "plus ou moins à découvert", un écran clairsemé de végétation herbacée ou autre s'interposant souvent entre l'observateur et l'animal (cf. plus loin). La maîtrise de cette dimension temporelle ("Quand regarder ?") requiert une bonne appréciation de la T°C du substrat (ou de l'air à quelques cm du sol), non pas de la T°C de l'air à hauteur d'Homme. Or, la première est régulièrement beaucoup plus élevée que la seconde et c'est la seule qui importe vraiment pour les reptiles, qui peuvent très rapidement atteindre leur optimum thermique corporel en sélectionnant certaines surfaces (par héliothermie et/ou tigmothermie). Par exemple, des mesures effectuées à 1850 m dans les Pyrénées ont montré que la détection visuelle de la Vipère aspic y est optimale (animal lové à découvert) lorsque, par temps ensoleillé, la T°C de l'air est comprise entre 10°C et 15°C (les animaux sont cependant capables de sortir dès 3°C si le rayonnement solaire est fort), ce qui correspond à une T°C de substrat très supérieure, comprise entre 25°C et 30°C. Dès que la T°C du substrat dépasse 30°C sur les surfaces exposées au rayonnement solaire (optimum thermique corporel de cette espèce), les animaux peuvent passer à couvert (ce qu'ils préfèrent) pour conserver une T°C corporelle de 30°C environ et ils ne sont donc plus détectables (Duguay 1972). En outre, l'hygrométrie de l'air et du sol est également un paramètre décisif, pouvant fortement influencer le résultat des recherches : à

T°C équivalente, les périodes de sécheresse sont bien moins rentables, les animaux cherchant alors à préserver leur capital hydrique en restant dans des refuges souterrains plus ou moins profonds, ayant conservé une certaine humidité. Le vent, enfin, peut rendre la détection à vue très difficile, voire impossible s'il est fort : les animaux sortent moins et, lorsqu'ils sortent, ils privilégient des formations herbacées denses, peu pénétrées par le vent et peu pénétrables visuellement. S'ajoute à cela une pollution sonore permanente qui empêche de détecter le bruissement caractéristique d'une fuite de serpent ou de lézard. Bien sûr, les journées favorables à la recherche à vue ne se ressemblent pas nécessairement et peuvent présenter divers profils météorologiques (de même que les journées défavorables). En fonction du profil météorologique de la journée et de l'historique météorologique des jours précédents, les horaires rentables peuvent varier. Quelques exemples :

- Journée franchement ensoleillée après une période froide et pluvieuse, T°C de l'air modérée : bonne détectabilité en matinée, chute ensuite puis regain en fin d'après-midi.
- -Journée franchement ensoleillée s'insérant dans une période chaude et sèche, T°C de l'air élevée : détectabilité faible ou nulle, dès la matinée.
- -Journée avec soleil fortement voilé, s'insérant dans une période pluvieuse, T°C de l'air modérée : bonne détectabilité vers le milieu de journée, lorsque le rayonnement solaire est maximal.

2) identification des habitats et micro-habitats favorables à la thermorégulation des reptiles à découvert. Les habitats et micro-habitats utilisés par les reptiles correspondent à des "standards écologiques" relativement simples à identifier sur le terrain : il s'agit de formations végétales et/ou minérales à structure physique complexe, offrant une diversité élevée de gradients thermiques, photiques et hydriques. Dans la mesure où lézards et serpents sont plutôt fortement casaniers et thermorégulent à découvert dans leur micro-habitat même (souvent à quelques centimètres ou mètres de leur gîte), c'est là que se trouvent aussi les petites surfaces utilisées pour la thermorégulation à découvert (héliothermie ou tigmothermie).

3) progression assurant une détectabilité visuelle la plus précoce possible. L'observateur doit être en mesure de détecter visuellement les animaux avant que ceux-ci ne repèrent visuellement l'observateur. Les serpents et les lézards ont une bonne vue et c'est essentiellement l'apparition de l'observateur dans leur champ visuel (ou de son ombre portée) qui va les inciter à fuir. Il faut donc être discret, marcher lentement, éviter les mouvements brusques, ne pas trop remuer la végétation. Il convient également de regarder plusieurs mètres devant soi (en ayant si nécessaire recours aux jumelles), en tenant compte de la position du soleil puisque celle-ci détermine le choix des places de thermorégulation. La maîtrise de cette dimension comportementale ("Comment chercher ?") fait appel à la discrétion et au savoir-faire de prospection naturaliste.

4) la détection visuelle d'un reptile consiste très souvent à n'apercevoir qu'une section de corps (quelques centimètres), le reste de l'animal étant masqué par des rochers ou du feuillage, flouté par la végétation herbacée ou morcelé par de fortes ombres portées. Il faut donc savoir déceler 3 cm du corps d'un serpent dans l'entrelacs des ronces. La maîtrise de cette dimension, que nous qualifierons de "visuo-cognitive" ("Que chercher du regard ?" ou "A quoi s'attendre visuellement ?") est affaire d'entraînement et s'acquiert avec de la pratique. Dans la majorité

des cas, la détection visuelle des serpents (surtout) consiste à détecter des morceaux de serpents, c'est ainsi. Ce qui s'avère 100% satisfaisant dans le cadre d'un inventaire qualitatif, car 3 cm d'une Vipère aspic = 1 Vipère aspic.

Des préconisations gestionnaires seront délivrées dans un second temps, en fonction de ce que les inventaires auront permis de constater (types d'habitats occupés, types de pratiques en usage ...).

Dans le cadre du programme d'ABC, il sera porté à connaissance des publics l'existence de la cellule "Médiation Faune Sauvage" de NEO à disposition des citoyens de Bagnères pour toute demande relative à une problématique de cohabitation avec la faune sauvage (y compris serpents via le programme "SOS Serpents" piloté nationalement par la Société Herpétologique de France et dont NEO est relais régional : <https://www.natureo.org/ressources/mfs-reptile/> ).

La période envisagée (en fonction de la météorologie de l'année) sera d'avril à fin juin

#### d) Inventaire des chiroptères

Les chauves-souris, seuls mammifères doués du vol actif, jouent un rôle écologique essentiel pour de nombreux écosystèmes. Souvent mal-aimées, ces insectivores adaptés à la vie nocturne qui utilisent l'écholocation pour évoluer et de détecter leurs proies dans le noir le plus complet nous rendent pourtant de grands services.

Les chiroptères fréquentent une très grande variété d'habitats pourvu que ceux-ci abritent les biomasses en insectes nécessaires à leur activité de chasse. Ils peuvent donc être retrouvés dans quasiment tous les milieux, qu'ils soient naturels ou largement anthropisés. Ils y trouvent divers gîtes qu'ils utilisent au gré de leurs exigences biologiques : dans les arbres (fissure, anciennes loges de pics, décollements d'écorce, trous cicatriciels, etc.), dans le substrat (falaises, grottes, mines, etc.) et dans les constructions humaines (cave, grenier, combles, ouvrages d'arts, etc.). Certains sont exclusivement arboricoles, d'autres anthropophiles et certains ubiquistes.

La plupart des espèces de chauves-souris européennes au cours du XXe siècle, sont touchées de plein fouet par l'évolution des paysages, et notamment par la modification des pratiques agricoles (agriculture intensive) et l'urbanisation croissante, qui ont eu un impact direct (destruction) ou indirect (disparition de leurs ressources alimentaires et de leurs habitats) sur l'état des populations.

Les chauves-souris ont vu leurs gîtes naturels et leurs habitats régresser à cause des activités humaines. Aujourd'hui, certaines espèces ont réussi à s'adapter pour coloniser la quasi-totalité des niches écologiques en utilisant les gîtes anthropiques. Désormais, elles sont liées à l'Homme pour trouver des sites de reproduction favorables, un lien dangereux dans des cas de fermeture de combles, de rejointoiement ou d'utilisation de traitement toxique pour la charpente. C'est pourquoi, il est essentiel de les prendre en compte dans des cas de réhabilitation de bâtiments et de proposer des aménagements simples pour favoriser leur accueil.

Les haies, les arbres isolés et les lisières forestières sont des éléments structurants du paysage pour les chauves-souris car ils constituent à la fois des terrains de chasse et des « routes de vol » pour se

déplacer. Les populations de chauves-souris ont fortement souffert des grands bouleversements dans les pratiques agricoles : le remembrement (provoquant l'arrachage des haies, de bois), l'utilisation généralisée des pesticides, les monocultures, etc.

Aussi, la réalisation d'inventaires des chiroptères sera concentrée dans les zones où elles partagent nos espaces et ainsi permettra de travailler sur les zones à enjeux (urbanisées). L'accent sera mis sur la recherche des colonies dans nos constructions, notamment les gîtes de reproduction, cruciaux pour la survie des populations. La période estivale est ciblée comme elle correspond à la période de parturition, très sensible, pendant laquelle les femelles se regroupent en colonie pour mettre bas. Les moyens employés seront de l'écoute active des cris des femelles en sortie de gîte pour aller s'alimenter et n'entraîneront aucune conséquence sur les animaux mais permettront de déterminer quelle espèce utilise le gîte pour se reproduire. Ce type d'inventaire permet de faire de l'information et du conseil sur la cohabitation auprès de la collectivité, des propriétaires et des gestionnaires, ce qui peut avoir un impact direct pour la préservation des espèces.

En parallèle, les données disponibles étant relativement anciennes (plus ou moins 10 ans), des écoutes ultrasonores sont prévues pour dresser une liste des espèces qui fréquentent le territoire communal. Là aussi, des points d'écoute passifs (enregistreurs) seront placés à proximité des zones habitées, pour illustrer la vie nocturne qui nous entoure et pour répondre aux enjeux d'un ABC.

Les autres habitats utilisés par les chauves-souris ne seront pas échantillonnés directement, à savoir les grottes et la forêt. Les grottes font souvent d'ores et déjà l'objet de suivi, et la forêt communale de Bagnères de Bigorre va être inventoriée par l'ONF à l'aide de points d'écoute en 2024 (bonne couverture spatiale). La période hivernale, très sensible également pour les Chiroptères comme les individus sont en hibernation, n'est pas ciblée puisque les chauves-souris occupent plus rarement nos constructions à cette période et sont plus difficilement détectables (pas de déplacement et pas de cris identifiables à distance) ou entraîne des dérangements plus importants et dommageables aux individus (réveils durant l'hibernation à éviter absolument).

Le programme d'inventaire des chiroptères consiste en :

- un inventaire des gîtes anthropiques en période estivale (période de mise-bas et d'élevage des jeunes = période de forte sensibilité) :
  - o prospection des toitures communales et des ponts, pour évaluer leur potentiel d'accueil pour les chauves-souris et détecter la présence de colonies de parturition
  - o prospection des toitures chez les particuliers qui signaleraient des chauves-souris chez eux, et conseils pour la cohabitation (repérage d'indices de présence comme le guano)
- des inventaires acoustiques aux périodes estivale et automnale (période de transit, d'accumulation de réserves pour l'hibernation, d'accouplements, de migration) c'est-à-dire avec 2 passages par point :
  - o 6 points d'écoute passifs placés dans le centre-ville (3, dont 1 en bord d'Adour), dans les hameaux (Haut de la côte (1), Lesponne (1) et Soulagnets (1)), soit un total de 12 nuits d'enregistrement
  - o analyse informatique des séquences ultrasonores pour aboutir à une liste d'espèces (pas d'analyse fine de l'activité)

- la saisie des données pour le versement au SINP, cartographies des résultats, rédaction d'un compte-rendu de terrain, formulations d'actions en faveur des chauves-souris pour alimenter le plan d'actions et participation à la rédaction de l'ABC (enjeux chauves-souris, relecture...)
- des inventaires acoustiques printanier sur les 6 points d'écoute en période printanière (période de transit, de gestation, de migration)

#### e) Inventaires bénévoles :

L'association Nature En Occitanie, forte de sa centaine de bénévoles adhérents dans le département des Hautes-Pyrénées (soit 10% de ses adhérents sur toute l'Occitanie) organisera ceux-ci pour effectuer des sorties d'inventaires spontanés pour compléter les données naturalistes récoltées dans les bases existantes et lors des inventaires sur les amphibiens, les reptiles, les chiroptères et les habitats naturels. Son comité local, basé à Bagnères de Bigorre, en sera le point central.

L'association des Amis du Parc national des Pyrénées sera également sollicitée via le parc national afin de réaliser des inventaires complémentaires sur la flore en lien avec les enjeux et en lien étroit avec le CBNPMP.

Ces données bénévoles validées au sein de NEO ou du Parc national seront également versées au SINP

**Des inventaires participatifs viendront également enrichir le volet connaissances de l'ABC et permettrons d'associer et de mobiliser les habitants de la commune.**

#### f) Diffusion des données naturalistes et des documents produits dans le cadre de l'ABC:

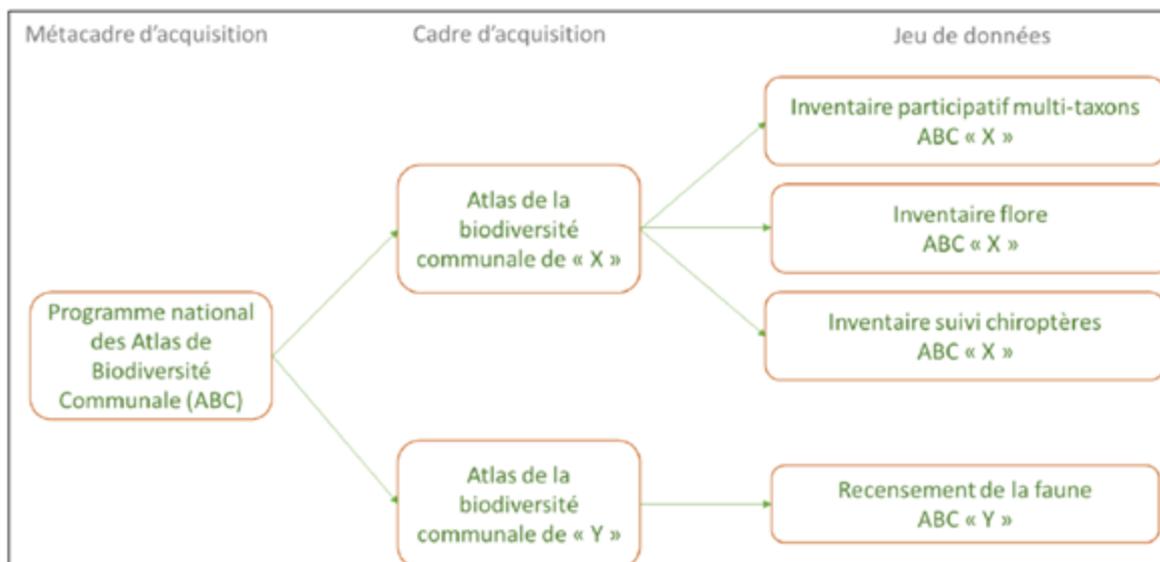
La commune s'engage à reverser au SINP Occitanie toutes les données naturalistes acquises lors de l'ABC et entamera la démarche d'adhésion auprès de la DREAL dès la notification de l'attribution de la subvention par l'OFB. Elle informera les partenaires et les prestataires de son ABC de cette obligation de reversement des données issues de l'ABC au SINP.

- L'association Nature en Occitanie dispose de l'outil GeoNat'Occitanie, qui est un outil de gestion en ligne de données naturalistes et d'informations associées (localisations, observations, dates, etc.). Cette base de données permet la bancarisation et la valorisation des observations faites par ses bénévoles et ses salariés. Les données renseignées ont vocation à améliorer les connaissances, dans un objectif général de conservation de la nature. Cet outil alimente l'atlas Biodiv'Occitanie : <https://biodiv-occitanie.fr/>

Les données issues de GeoNat'Occitanie alimentent directement le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) régional, par le moissonnage de ses données 2 fois par an. Ces données sont donc directement formatées dans le standard attendu par le SINP. Les données sont directement associées à un cadre d'acquisition spécifique au sein d'un jeu de données relatifs aux ABC (métadonnées) qui reprennent les codifications envoyées par l'OFB. Le SINP régional transmet ensuite les données à l'INPN (niveau national).

- Le Parc National des Pyrénées utilise son outil GéoNature conforme aux exigences du SINP.
- Les amis du Parc fourniront leurs données *via* l'outil Géonature du PNP.

Les métadonnées respecteront le cadre suivant comme le veut le protocole de partage de données ABC:



- UUID du métacadre = 65B786CB-F77C-66FF-E053-2614A8C00C2E
- La commune s'engage à reverser sur le site <http://abc.naturefrance.fr>, tous les éléments nécessaires à son alimentation et à la diffusion des résultats de son ABC (rapport final, cartographie des habitats naturels, cartographie des enjeux, etc.). Elle s'engage également à mettre les éléments du rapport final à disposition de ses habitants (en mairie et sur son site Internet). Ces éléments seront également transmis à la Communauté de communes pour leur bonne appropriation et intégration dans le futur PLUi.
- Le dossier complet de l'ABC (données d'inventaires, cartographies, rapports) sera placé sous la licence ouverte ETALAB V2.0 . Cette licence concède ainsi au "réutilisateur" un droit non exclusif et gratuit de réutilisation des documents avec les conditions précisées par la licence (ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf).

#### g) Diagnostic de la pollution lumineuse :

Le Parc National des Pyrénées qui porte lui-même la réalisation d'ABC pour les communes depuis de nombreuses années accompagnera la commune de Bagnères dans l'élaboration de son Atlas de Biodiversité Communale et mettra à disposition gratuitement de nombreux outils et support d'animation, de sensibilisation, du temps de suivi et d'animation etc... Ce partenariat se traduit également par une lettre de soutien du Parc National au projet d'ABC de la commune de Bagnères-de-Bigorre (qui est jointe en annexe à la présente candidature) .

Afin de répondre aux enjeux liés à la trame noire, le Parc National des Pyrénées réalisera un diagnostic de la pollution lumineuse basé sur les mesures réalisées en 2022. Cet état des lieux permettra de formuler des recommandations de façon que l'empreinte lumineuse de la commune soit réduite

notamment dans les zones à enjeux en cœur et en extrémité de nuit c'est-à-dire au moment où les espèces nocturnes sont déjà très actives (chiroptères notamment). Ce diagnostic permettra de prioriser les conversions d'éclairage là où elles ne sont pas encore opérationnelles et ce en lien avec les enjeux de biodiversité identifiés sur les bases d'inventaires (notamment les inventaires des chiroptères). Ces informations seront également utiles pour l'élaboration de la cartographie des enjeux et pour le plan d'action de restauration des continuités écologiques car elle pourra permettre de croiser les secteurs d'obstacles aux continuités écologiques (les zones polluées par la lumière), les zones de présence des espèces, ainsi que les zones de conflits (présence de pollution et besoin de circulation des espèces).

#### h) Diagnostic de la dimension paysagère de la biodiversité

Un diagnostic de l'évolution des paysages sur la période 1959 à 2020 sera réalisé par le Parc National des Pyrénées. Cette analyse est basée sur la comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles sur lesquelles une expertise spécifique sera apportée. Elle permettra de visualiser la trajectoire d'urbanisation de la commune ainsi que l'évolution forestière et de sensibiliser les élus et les habitants. En effet, les évolutions constatées à l'échelle de la commune de Bagnères seront quantifiées et des recommandations seront formulées notamment en matière de maîtrise de l'urbanisation et d'artificialisation des sols, le cas échéant. Dans ce cadre, le fond photographique Alix de plus de 1 millions de clichés de la commune et plus largement des Pyrénées appartenant à la commune de Bagnères pourra être mobilisé par exemple pour la création d'une exposition réalisée par le service culturel de la commune.

Ce diagnostic d'évolution des paysages pourra être conforté par les témoignages des aînés du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnères lors d'un moment partagé avec les enfants de l'accueil périscolaire par exemple. L'identification des évolutions du paysage pourrait permettre d'identifier des évolutions de cortèges faunistiques et floristiques et ainsi de déterminer si des zones de menaces pourraient se situer à proximité de zones à forts enjeux de biodiversité.

#### i) Cartographie des enjeux de biodiversité

La cartographie des enjeux de biodiversité du territoire communal sera réalisée grâce à la synthèse des données existantes (solicitation du SINP et des bases de données des structures partenaires de l'ABC, ou toute autres structures pouvant fournir des données pertinentes) et aux inventaires réalisés lors de l'ABC. Son but est que l'aménagement du territoire communal prenne bien en compte la biodiversité (espèces protégées et patrimoniales, mais aussi espèces de la biodiversité ordinaires et les milieux naturels dont elles ont besoin pour accomplir leur cycle de vie), les zones humides et les continuités écologiques identifiées à l'échelle du territoire communal, afin de les préserver. L'objectif est qu'elle soit un outil d'aide à la décision pour les élus et les acteurs du territoire. La cartographie représentera différents niveaux de sensibilité (faible, moyen, fort, majeurs) en fonction des espèces et des habitats naturels pour lesquels des informations auront été capitalisées.

Cette cartographie sera intégrée au rapport final et sera transmise sous format SIG à la commune et au service urbanisme et planification pour une bonne prise en compte dans le PLUi et le futur aménagement du territoire.

La cartographie des enjeux sera réalisée par l'association « Nature en Occitanie » (NEO) créée en 1969 dont le siège se situe à Toulouse et qui possède 2 comités locaux dont un à Bagnères de Bigorre ! NEO s'appuie sur une équipe de 35 salariés et de près de 1000 adhérents et 250 bénévoles actifs. L'association pourra compter sur son équipe de naturalistes expérimentés sur l'ensemble des groupes taxonomiques disposant des connaissances des enjeux écologiques du territoire et d'une maîtrise des méthodes d'identification des espèces et d'évaluation des espaces naturels. NEO coordonne notamment depuis 2008 un programme d'animations et de vulgarisation des Trames vertes et bleues.

## B- Le volet plan d'actions post ABC

### Un plan d'action concerté et partagé en faveur de la biodiversité

#### Une volonté de la commune :

La commune de Bagnères souhaite établir un plan d'actions qui soit co-construit avec toutes les parties prenantes de la commune. Cela permettra une meilleure compréhension des enjeux par le public, une appropriation des actions et devrait faciliter sa mise en œuvre par la suite. Il est attendu que les habitants se sentent concernés puisque qu'ils auront pu participer à l'élaboration du plan d'actions. La concertation offre un réel espace d'expression pour les citoyens et citoyennes tout en étant claire sur le fait que la décision finale revient aux élu-es ; la transparence étant au cœur du processus. Cette mission sera confiée à un prestataire qui sera déterminé suite à une consultation dans le cadre d'un marché public.

#### Objet du plan concerté :

Concrètement, **la concertation locale vise à prendre en compte les connaissances, la perception et les idées des habitant·es, des élu·es et des socio-professionnel·es vis-à-vis de la préservation de la biodiversité sur leur territoire.** Ce processus permet de construire un plan d'actions pertinent et adapté aux enjeux locaux, d'impliquer et sensibiliser les personnes sur ce sujet sociétal majeur. Pour cela, des ateliers, en salle ou en extérieur, seront organisés. Les différents publics (habitant·es, élu·es et socio-professionnel·es) seront conviés ensemble à ces ateliers, afin de favoriser le partage d'une diversité de perceptions et d'expériences. Dans un souci d'inclusivité, les ateliers seront planifiés à différents créneaux horaires en semaine ou le week-end, afin de permettre à des personnes ayant des contraintes de vies diverses de participer. De la même manière, pour faciliter l'accès à ces ateliers d'un point de vue géographique, deux d'entre eux seront organisés dans les hameaux de Lesponne et de Soulagnets.

En parallèle, seront mis au travail les liens entre les propositions issues des ateliers, et les expertises des partenaires de l'ABC (CPIE Bigorre-Pyrénées, Nature En Occitanie, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le Parc national des Pyrénées). En effet, ces derniers seront sollicités suite aux ateliers de concertation, pour croiser les regards et les expertises sur les idées d'actions qui auront émergées.

Par « socio-professionnel·es », il est entendu les différents acteurs et actrices du territoire dont les pratiques entrent en relation avec la biodiversité : Office National des Forêts, CRPF, Chambre d'agriculture, GAB 65, GIP CRPGE, gestionnaires d'estives, Observatoire des Galliformes de Montagne, les diverses associations locales (comme l'Association des jardins familiaux du Haut-Adour), la Fédération Départementale de Pêche, l'AAPPMA La gaule bigourdane, la Fédération Départementale de Chasse, la Société de chasse de Bagnères-de-Bigorre, les accompagnateurs en montagne, les diverses activités de plein air (canoë-kayak, escalade, randonnée, ski...), la CCHB, le Syndicat Mixte Adour Amont, les sites N2000... mais également des structures hors champ de compétence environnementale : les entreprises, industrie, administrations, les acteurs du tourisme etc... Cette liste est donnée à titre exemple, elle n'est pas exhaustive et sera affinée en début de mission. Les agents des services techniques, qui interviennent sur les espaces verts, les parcs et les jardins, mais aussi sur le patrimoine bâti, sont intégrés à ce public.

Ces moments d'échanges et de réflexion collective seront proposés sur invitation des élu-es. Il est à souligner l'importance de la communication autour de la concertation, qui doit la rendre juste et

accessible (choix des mots, explication de la démarche, transparence...).

#### Les Ateliers de concertation :

Chaque atelier durera entre 2 et 3 heures. A chaque fois, une attention particulière sera portée à l'organisation de la salle pour offrir un accueil chaleureux. Une collation sera prévue pour favoriser la convivialité. Chaque atelier alternera deux phases : phases en petits groupes, et phases collectives d'échanges et de validation. En fonction des informations recueillies lors des premiers ateliers, les suivants pourront aborder des thématiques particulières (biodiversité et bâti, milieux aquatiques et zones humides, biodiversité et pollution lumineuse...). Le but est de favoriser l'expression et l'implication active de tous-tes les participant-es, ainsi que l'émergence d'idées.

Dans le cadre de ce projet, seront réalisés :

- ateliers de concertation à destination des habitant-es, élu-es et socio-professionnel-les, dont un en centre-ville, un à Lesponne et un à Soulagnets. Certains de ces ateliers pourront être réalisés en plein air suivant le contenu et les conditions météo du moment. Ces ateliers auront pour objectifs de recueillir les perceptions des participant-es sur ce qu'est la biodiversité, ce qui la menace, ce qu'ils souhaitent pour l'avenir, ce qui pourrait être fait concrètement pour la préserver.
- Des temps d'échanges avec les socio-professionnels qui n'auront pas pu se mobiliser dans le cadre des ateliers (échanges téléphoniques ou réunion à plusieurs).
- 1 atelier de concertation spécifique avec les services techniques de la ville pour recueillir leurs pratiques, leurs attentes, leurs besoins, leurs idées d'actions en faveur de la biodiversité.
- 1 réunion de travail avec les partenaires de l'ABC, pour confronter leurs expertises aux idées d'actions émises dans le cadre de la concertation et aboutir à un plan d'actions partagé.
- Un temps de présentation aux élu-es pour validation du plan d'actions partagé.
- 1 atelier de restitution à destination des habitant-es, élu-es et socio-professionnels, organisé en centre-ville. Il sera dédié à la restitution de la concertation et à la présentation du plan d'actions partagé validé (c'est-à-dire une fois croisé avec l'expertise des partenaires et validé par les élu-es). Cet atelier sera l'occasion de remercier les personnes ayant participé à la concertation.

Il est envisagé d'organiser :

- En 2025 : l'atelier de concertation en centre-ville et l'atelier de concertation avec les services techniques.
- En 2026 : les deux ateliers de concertation dans les hameaux (Lesponne et Soulagnets).
- En 2027 : 1 atelier de restitution et les réunions avec les partenaires et avec les élu-es),

L'ensemble des ateliers de concertation feront l'objet d'un compte-rendu commun, qui détaillera la méthode mise en œuvre, les éléments « bruts » recueillis lors des ateliers et une synthèse des actions qui auront été émises. Cette synthèse des actions sera mise en lien et retravaillée avec les idées qui auront émergé de la part des socio-professionnel-les, dont les agents des services techniques de la ville. Le plan d'actions se présentera sous forme d'un tableau qui liste les actions en lien avec les enjeux et objectifs. Des détails pourront être ajoutés pour chaque action : qui peut la mettre en œuvre, quels partenaires solliciter, ou encore sa localisation le cas échéant. Les actions qui seront localisées précisément seront reportées sur une cartographie, pour une visualisation spatiale.

Plusieurs documents seront remis par le prestataire :

- - Compte-rendu des ateliers de concertation (format .pdf),
- - Cartographie de la localisation des actions et couches d'informations ayant permis sa

- réalisation (format .shp et .jpg),
- Plan d'actions (format .xls).

### Calendrier d'exécution

La mission liée à la concertation sera réalisée en parallèle des autres actions de l'ABC, tout au long des trois années. Elle est en grande partie indépendante de l'avancée des inventaires, de la définition des enjeux et des animations, puisqu'elle consiste à recueillir les avis et idées des habitants, socioprofessionnels et agents techniques. La plupart des ateliers auront lieu lors de la première et de la deuxième année. La troisième année sera consacrée au croisement avec les partenaires, à la validation du plan d'actions partagé par les élu-es, à l'élaboration des livrables, et à la réunion de restitution auprès des habitant-es.

Les livrables seront rendus avant la date de clôture de l'ABC.

### **C- Le volet Mobilisation des habitants de l'ABC**

#### a) Mobilisation et sensibilisation des citoyens



*Animations scolaires et grand public du CPIE Bigorre-Pyrénées*

### Bagnères de Bigorre, commune engagée de longue date pour l'éducation à l'environnement :

La ville de Bagnères-de-Bigorre est engagée de longue date en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Elle accueille et est impliquée dans la vie de nombreuses structures œuvrant en faveur de la biodiversité : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, CPIE Bigorre-Pyrénées, Ligue pour la Protection des Oiseaux 65, Nature en Occitanie, Parc National des Pyrénées, précédemment : Réseau Education Pyrénées Vivantes, Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées... Elle est également engagée dans le projet d'évolution du Vallon de Salut piloté par le Conservatoire National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées qui devrait accueillir dans les années à venir un pôle scientifique et pédagogique à l'entrée du Site Classé ainsi qu'un espace muséographique qui s'articlerait autour « d'une histoire naturelle et humaine et de l'avenir de la biodiversité des Pyrénées » ; projet Pyreneum.

Son implication en faveur de la biodiversité se retrouve dans le champ de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) en participant à des actions de mobilisation et

sensibilisation de ses habitants et en soutenant financièrement des actions d'EEDD. Elle porte également des actions par le biais de ses services :

- Service Educatif : Mise en place du Contrat Educatif Local depuis près de 20 ans dédié aux écoles de la commune où une place prépondérante est faite aux activités nature et d'EEDD notamment menée par le CPIE Bigorre-Pyrénées.
- Service Espaces Verts Environnement : Participation annuelle à des temps de sensibilisation auprès de scolaires comme des habitants : ouverture des serres municipales dans le cadre de la manifestation Jardins Secrets et participation à des événements de sensibilisation comme la Semaine pour les alternatives aux pesticides.
- Service Culture : Gestion et ouverture au public du Musée du Marbre et du Muséum d'Histoire Naturelle depuis les années 2000 dont un espace dédié aux chauves-souris a été aménagé permettant d'observer en direct par une caméra infra-rouge les différentes colonies installées à demeure dans les combles du bâtiment.

#### Intérêt de l'ABC en matière d'éducation à l'environnement :

La mise en œuvre du dispositif « Atlas de Biodiversité Communale » permettra à la ville de Bagnères-de-Bigorre de démultiplier le travail déjà engagé de longue date en faveur de la biodiversité en associant largement les partenaires. Et dans la continuité de son travail en faveur de l'EEDD, un renforcement de la sensibilisation et de la mobilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité est primordial.

Pour cela, la ville propose dans le cadre du programme ABC des actions à destination des habitants et des usagers en prenant en compte leur diversité :

- Les Jeunes (scolaires et périscolaires) :

Pour les reconnecter à la nature, faire découvrir la biodiversité et les milieux naturels du territoire (s'émerveiller), faire prendre conscience des enjeux écologiques liés au territoire, former à l'éco-citoyenneté

- Les adultes (durant leur temps de loisirs et leur temps professionnel) :

Pour les informer sur leur environnement immédiat, découvrir sur le terrain la biodiversité de la commune et ses enjeux, agir concrètement pour la nature et la préservation de la biodiversité.

- Les élus, agents communaux, partenaires :

Pour développer leurs connaissances, leur compréhension et leurs compétences sur les sujets en lien avec la biodiversité, pour une meilleure prise en compte dans le quotidien professionnel de chacun, développer leur pouvoir d'agir en étant éclairé sur les enjeux de biodiversité.

#### La mobilisation des citoyens dans le cadre de l'ABC :

Il s'agira de :

- Initier et maintenir la mobilisation : suivi par un Comité de Pilotage multi-partenarial qui établira et s'assurera de la mise en œuvre d'une feuille de route dédiée à la mobilisation (réunion de lancement, animations, ateliers participatifs, événement de clôture)

- Eduquer à l'environnement et au développement durable auprès du jeune public pour ancrer durablement l'ABC :
  - Création d'un Contrat Educatif Local « Biodiversité » pour les écoles maternelles et primaires, actions dédiées aux éco délégués du collège et du lycée,
  - Cheminement vers une Aire Terrestre Educative collective,
  - Animations pédagogiques auprès du Centre de Loisirs,
  - Séjour immersif (bivouac) pour l'Accueil Jeunes.
- Sensibiliser activement les habitants à travers des manifestations :
  - Concours photos et exposition des lauréats devant les Thermes de Bagnères
  - Programme de sorties et d'animations nature,
  - Loto de la biodiversité
  - Evénements habituels mais réalisés aux couleurs de l'ABC :
- Programmation culturelle adaptée (spectacle sur la forêt, la biodiversité), les arts de la rue
- Animations sportives (le trail de la biodiversité, la cyclosportive), Jardins Secrets (inventaires de jardins de particuliers volontaires), Cinéma de Bagnères (diffusion d'un film grand public suivi d'un débat sur la biodiversité). Ces événements pourront être accompagnés de la présentation d'expositions sur la biodiversité, de stands...
- Faire participer activement à la récolte des données :
  - mise en place d'un outil collaboratif développé par le Parc National des Pyrénées, il s'agit d' Obs'citoyenne qui est associé à Géonature. Les données seront donc reversées au SINP après validation des données par le Parc national des Pyrénées.
  - mise en place d'un programme de sciences participatives (Un Carré pour la Biodiversité, ou Un dragon ! Dans mon jardin ? : En quête de dragons)
- Un carré pour la biodiversité : il s'agit de la mise en place d'un espace délimité au sein duquel il n'y a aucune intervention humaine : pas d'arrosage, pas de pesticides ni d'engrais, pas de fauche avant le 31 août, ramassage de la végétation après avoir fauché, pas de semences. Par la suite, les observateurs-ices seront invités à appliquer des protocoles de sciences participatives sur ces carrés. Il existe de nombreux protocoles à appliquer. Que ça soit Spipoll, ceux de VigieNature, Qubs, l'opération papillons, PI@ntNet et de nombreux autres que vous pouvez découvrir sur le site [OPEN](#).
- Un dragon ! Dans mon jardin ? : En quête de dragons

Les données recueillies par les participants au programme alimentent la base de données de la [Société Herpétologique de France](#), qui se charge ensuite de les transmettre à l'**Inventaire national du patrimoine naturel** (géré par le Muséum national d'Histoire naturelle).

- Former les socio-professionnels du territoire : agents et élus, acteurs touristiques, acteurs économiques.

#### Partenaires de la commune pour animer la mobilisation des habitants et du territoire :

La mobilisation des acteurs sera réalisée en grande partie par le CPIE Bigorre-Pyrénées. Le CPIE Bigorre-Pyrénées est une structure associative labellisée « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » depuis 1974, qui agit dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable

- La sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement.

- L'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

Ancrée dans le territoire, sa connaissance précise du département des Hautes-Pyrénées et de ses enjeux fait sa force et donne toute légitimité à son action. La structure emploie 10 salariés professionnels présents sur le terrain pour réaliser des projets avec les différents acteurs environnementaux, éducatifs et socio-économiques.

Le CPIE Bigorre-Pyrénées possède une solide expérience de 50 ans dans les domaines de l'Environnement et du Développement Durable des territoires.

Les actions de sensibilisation du jeune public seront réalisées par le CPIE Bigorre-Pyrénées tout comme le programme de sciences participatives, la formation des socio-professionnels du territoire ainsi qu'une partie des animations pour adultes. Le CBNPMP participera également au volet sensibilisation/formation des acteurs socio-économiques.

Le complément des sorties nature pour adultes sera réalisé par le Parc national des Pyrénées.

L'association des amis du parc sera également sollicitée via le parc national afin de réaliser des animations et des jeux auprès du grand public en lien avec les enjeux de l'ABC.

L'association Arbre et paysage 65 sera également partenaire afin de sensibiliser élus et techniciens, habitants et agriculteurs aux rôles et bénéfices des haies de végétaux d'essence locales au travers d'animations qui seront réalisées dans la perspective de conserver, réhabiliter, planter des haies à Bagnères.

Un café forêt ou une journée de sensibilisation sur les vieilles forêts sera proposé par Sophie Maillé, de Nature En Occitanie, aux élus de Bagnères de Bigorre, grâce aux fonds de l'Observatoire des forêts de Pyrénées centrales (septembre 2025- mai 2026)

Une animation sur les Trames vertes, bleues et noires sera proposée aux élus par Clémentine GAND de Nature En Occitanie, grâce à son programme d'accompagnement des acteurs à la prise en compte de la biodiversité 2023/2025. Elle abordera les continuités écologiques à inclure dans le futur PLUi et inclura les premières informations naturalistes récoltées pour l'ABC. (Automne 2024)

Le comité de pilotage sera garant de la cohérence et de la coordination des différents intervenants en matière de sensibilisation. Il s'assurera également de la progressivité de la sensibilisation des habitants pour passer d'observateur de la biodiversité à acteur pour la préserver : découverte et compréhension des enjeux en année 1 et 2 pour une identification des actions et le passage à l'action à mener en année 2 et 3.

A noter que le CPIE Bigorre-Pyrénées bénéficie de financement dans le cadre de plusieurs projets :

- Mobiliser et accompagner les territoires pour la biodiversité en Occitanie (temps de travail pris en charge intégralement)
- Programme d'éducation à la transition écologique 2024, sensibiliser éduquer les citoyens tout au long de la vie (temps de travail partiellement pris en charge)

Dans l'estimatif du CPIE, les temps de travail déjà financés par ces 2 programmes qui seront mobilisés dans le volet mobilisation de l'ABC n'ont pas été comptabilisés. Ils ne font donc pas l'objet de demande de financement auprès de l'OFB dans le cadre.

## D- Le volet communication et animation du programme

### a) Un plan de communication dédié

Pour faciliter l'implication de tous, la communication est la clé de voûte des actions de mobilisation et de sensibilisation et plus largement de l'ABC pour restituer les données d'inventaires ou encore le rapport final de l'ABC.

Elle permettra à la population de connaître le projet d'ABC, d'accepter que des naturalistes viennent prospecter un peu partout, de s'inscrire aux activités proposées, de participer aux inventaires proposés aux citoyens.

La commune de Bagnères s'appuiera sur son service communication piloté techniquement par Gaëlle Bleslu qui prévoit déjà :

- La réalisation d'un plan de communication dédié au programme afin d'avoir une approche globale du projet sur les 3 ans et au-delà dans la perspective de la mise en œuvre des actions du plan d'actions et de la labellisation TEN (Territoires Engagés pour la Nature) et ainsi s'assurer de la cohérence des diverses actions de communication
- La réalisation d'une charte graphique dédiée au programme de l'ABC pour la commune de Bagnères.
- Un logo ABC pour identifier toutes les actions de la commune, de ses services, des partenaires, des prestataires liés au programme ABC sous la forme probablement d'un tampon ABC
- S'assurer que le logo de l'OFB soit bien apposé sur tous les éléments de communication évoquant l'ABC

Pour limiter les coûts, optimiser les dépenses et avoir un effet démultiplicateur, la commune prévoit de mobiliser :

- Les supports de communication existants déjà au sein de la commune :
  - L'agenda diffusé chaque année par la commune à tous les habitants sera utilisé pour sensibiliser les habitants à la biodiversité. Son contenu sera réorienté vers la préservation de la biodiversité. Il pourrait comporter un quiz, des « le saviez-vous ? » sur les espèces emblématiques du territoire, etc...
  - La carte de vœux annuelle sera également mobilisée pour parler de la biodiversité
  - Le magazine d'informations municipales semestriel réservera pendant toute la durée de l'ABC au moins une page spéciale sur la biodiversité et l'avancement du programme ABC
  - Le site internet de la commune en y créant notamment une page dédiée à l'ABC, les réseaux sociaux de la commune et des partenaires relayeront toutes les informations du programme
  - Le relais de la communication par l'Office de tourisme « Tourmalet-Pic du Midi », les Thermes, la Médiathèque qui pourront également accueillir les expositions des partenaires et celle réalisée par la commune.

- Les services de la commune pour infuser la biodiversité au cœur des actions déjà existantes sur le territoire :
  - Le service culture prévoit déjà une saison culturelle 2024-2025 avec des spectacles sur le thème de la forêt et de la biodiversité, des expositions dans les musées (Musée Salies, Museum d’Histoire Naturelle du Vallon de Salut et la médiathèque pourront être réalisées avec une entrée biodiversité etc..
  - Le service enfance-jeunesse de la commune qui réalise chaque année un concours photos proposera des thèmes en lien avec la biodiversité
  - Le service des sports : exposition du Conservatoire Botanique National « sports de nature et biodiversité »
  - Etc...

Il s’agira également de mobiliser les expositions mises à disposition par les différents partenaires : La Trame Verte et Bleue en Occitanie, Plantes prioritaires des Pyrénées, Sports de nature et Biodiversité, La Trame Noire, Atlas de biodiversité communale (exposition du Parc National des Pyrénées) etc...



L’objectif sera d’informer via les relais des partenaires, des élus et des services pour faciliter l’implication de tous.

Des supports de communications complémentaires dédiés seront également créés et diffusés :

- Des outils de communication pour relayer les animations et favoriser la participation :
  - carnet d’observation mis à disposition par le Parc National des Pyrénées, imprimés et donnés aux participants des ateliers, formations et animations,
  - plaquettes, affiches relayant les animations,
  - création de 3 jeux de kakemonos pour faire la promotion du programme et valoriser ses résultats.
- Un calendrier perpétuel en fin d’ABC pour restituer le travail aux habitants et lancer le plan d’actions sera diffusé dans tous les foyers. Le graphisme sera fourni par le Parc National et son

contenu sera adapté au territoire de Bagnères-de-Bigorre en mobilisant le service communication interne à la mairie.

**b) Une animation du programme en régie :**

M. Le Maire souhaite que l'animation et la communication soient réalisées en régie par la commune.

Ainsi l'animation et la coordination du projet s'appuieront sur les compétences interne de la responsable du Pôle aménagement durable, ingénieur territorial spécialité « Urbanisme et paysage », de formation universitaire en sciences de la vie et de la terre et éco interprète. Elle sera chargée de l'animation et de la coordination de la démarche, mais également du secrétariat (préparation des comités de pilotage et groupe de travail, animation, comptes-rendus etc...) et du suivi financier. Elle sera affectée chaque année pour 10% de son temps de travail à la gestion du projet.

La communication sera réalisée par le service communication piloté par la chargée de communication de la commune de Bagnères-de-Bigorre.

## 2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Année 2024			
Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<i>Création et vie du comité de pilotage et du comité des partenaires</i>	Un comité de pilotage restreint constitué du Maire, de Mme Gallo, du CPIE Bigorre-Pyrénées, de Nature en Occitanie, du Parc National des Pyrénées, du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, du Pic du Midi, pilotera l'élaboration de l'ABC et s'assurera de la coordination des intervenants ; il se réunira selon les besoins 2 fois par an a minima. L'animation et le secrétariat seront assurés par la commune de Bagnères de Bigorre. Dès acceptation par l'OFB du projet, le comité de pilotage se réunira afin de valider le planning de travail et de préparer le lancement public de l'ABC Le comité des partenaires est un comité de pilotage élargi aux élus de la commune, au financeur, aux services de la commune, aux partenaires locaux. Il se réunira pour suivre l'avancement du projet et mobiliser les partenaires lors des étapes clefs du projet (une à deux réunions par an)	<i>Dès que le projet d'ABC sera retenu par l'OFB</i>	<i>A la fin du projet d'ABC soit 36 mois après</i>
<i>Lancement de l'ABC auprès des habitants (ateliers, conférence) auprès des partenaires (comité de pilotage et comité des partenaires)</i>	Il s'agira d'effectuer le lancement officiel de l'élaboration de l'Atlas de Biodiversité Communale à Bagnères auprès de la population en présence des partenaires et financeur du programme : 2 ateliers, 2 conférences, stands des partenaires. Le contenu sera défini en comité de pilotage mais l'objectif sera donner envie de participer aux habitants aux futurs travaux et animations de l'ABC ainsi qu'aux ateliers participatifs du plan d'action concerté.	<i>Novembre 2024</i>	<i>Décembre 2024</i>
<i>Préparation des inventaires naturalistes : croisement des données naturalistes</i>	Récupération des données auprès du SINP et des structures identifiées	<i>Dès que le projet d'ABC sera retenu par l'OFB</i>	<i>Décembre 2024</i>
<i>Ecriture d'un plan de communication spécial ABC</i>	Ecriture du plan de communication, création d'une identité propre à l'ABC (vote des habitants pour le choix final) pour que les partenaires habitants reconnaissent toutes les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire, réalisation : Gaëlle Bleslu ; service communication de la commune de Bagnères	<i>Dès que le projet d'ABC sera retenu par l'OFB</i>	<i>fin de la première année</i>
<i>Préparation du plan d'actions des élèves de la maternelle au Lycée</i>	Plan d'actions : « Vers un lieu partagé dédiée à la biodiversité et à l'école hors les murs » : - Automne 2024 : réunion de lancement avec les enseignants du territoire en lien avec le Territoire Educatif Rural et les élus	<i>Octobre 2024</i>	<i>Décembre 2024</i>

Année 2025			
Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<i>Réalisation des inventaires naturalistes</i>	Inventaire des amphibiens	<i>Fin mars 2025</i>	<i>Fin mai 2025</i>
	Inventaire de reptiles	<i>Avril 2025</i>	<i>Fin juin 2025</i>
	Inventaires des chiroptères : inventaire des gîtes anthropiques en période estivale, inventaires acoustiques en période estivale et automnale et analyse, réunions d'échanges, saisie des données pour versement SINP, rédaction	<i>Été 2025</i>	<i>Automne 2025</i>
	- cartographie des habitats naturels : mobilisation et complétude des travaux du programme Carhab - identification d'enjeux floristiques et fongiques qui alimenteront une cartographie des enjeux de biodiversité - valorisation des données correspondantes dans les documents de communication et actions de sensibilisation – formation - inventaire flore bénéfique	<i>Été 2025</i>	<i>Été 2026</i>
<i>Education à l'environnement et au développement durable des plus jeunes pour ancrer durablement l'ABC</i>	Création d'un contrat éducatif local Biodiversité : 8 projets pédagogiques (1 par établissement et par an), - Mise à disposition de malles pédagogiques (5 : 1 par école primaire et 1 pour le centre de loisirs), - 1 journée d'échanges entre classes avec un forum de restitution, - 1 projet pédagogique dédié aux éco délégués en 2025 : 3 séances par année et par établissement (collège/ lycée)	<i>Septembre 2024</i>	<i>Juillet 2025</i>
<i>Préparation du plan d'actions des élèves de la maternelle au Lycée</i>	Plan d'actions : « Vers un lieu partagé dédiée à la biodiversité et à l'école hors les murs » : - <b>2025 : Diagnostic des besoins</b> : 1 réunion par établissement scolaire mutualisant les enseignants et les représentants des élèves (4 écoles) et réunion de restitution de l'état des lieux	<i>Janvier 2025</i>	<i>Décembre 2025</i>
<i>Animations pédagogiques auprès du centre de loisirs : jeunes habitants et au point jeune</i>	Animations pédagogiques auprès du Centre de Loisirs :  1 projet pédagogique en 2025 de 3 séances par classe d'âge <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances sur le terrain et en salle en lien avec l'Atlas de Biodiversité et les groupes d'espèces présentant un intérêt particulier</li> <li>• Mise à disposition d'une malle pédagogique</li> </ul> Actions dédiées à l'Accueil Jeunes : initiation aux suivis scientifiques et organisation d'un bivouac en zone montagne de la commune pour découvrir la biodiversité : projet pédagogique de 3 séances en préparation du bivouac (2 jours + 1 nuit)	<i>Septembre 2024</i>	<i>Été 2025</i>
<i>Sensibilisation active des habitants via un programme de sorties et d'animations nature</i>	Progression dans la proposition de contenus avec des premiers rendez-vous de découverte et ensuite pour préparer au passage à l'action sur la fin du programme.	<i>Janvier 2025</i>	<i>Décembre 2025</i>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>11 rendez-vous par an (5 par le CPIE, 6 par le Parc national)</li> </ul> <p>De sorties en partenariat avec des professionnels de l'environnement (techniciens rivières, botanistes, spécialistes...), de sorties de vulgarisation et de découverte, de balades nature</p> <p>De conférences et de diaporamas en salle</p> <p>Sur des thématiques variées : La nature, la biodiversité, les écosystèmes, la faune, la flore</p> <p>Lors d'événements nationaux : Journée Mondiale des Zones Humides, Journée Mondiale de l'Eau, Journées Nature, Fête des Mares, Fréquence Grenouille, Nuit de la Chouette...</p>		
<p><i>Animations grand public et mobilisation citoyenne : Des évènements connus sur le territoire qui prennent les couleurs de l'ABC</i></p>	<p>Des événements habituels aux couleurs de l'ABC (culturels, sportifs, Jardins Secrets, Cinéma parvis) avec la présentation d'expositions sur la biodiversité, des stands sur le marché de Bagnères ...</p> <p>&gt;&gt; Implication des partenaires et bénévoles, dont les acteurs de la culture, du sport et de la vie associative</p>	<p><i>Janvier 2025</i></p>	<p><i>Décembre 2025</i></p>
<p><i>Mobilisation citoyenne : Sensibilisation active des habitants par un concours photos</i></p>	<p>Réalisation d'un concours photos en lien avec les associations photo et culturelles sur le thème de la biodiversité à définir en fonction des enjeux,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination et communication du concours de photographies (Élaboration du règlement du concours, recherche des participants, réception des inscriptions, sélection des gagnants, remise de prix)</li> <li>Février 2025 : élaboration du règlement du concours et travail avec les partenaires</li> <li>Mars 2025 : Création de supports de communication et diffusion</li> <li>Avril à septembre 2025 : Lancement du concours et participation des habitants</li> <li>Octobre 2025 : délibération du jury et sélection des Lauréats et remise des prix</li> <li>Novembre 2025 à Avril 2026 : Création de l'exposition et de la communication liée à l'inauguration de l'exposition</li> <li>Mai 2026 : Inauguration de l'exposition lors de la Fête de la Nature</li> </ul> <p>&gt;&gt; Service de communication de la ville de Bagnères-de-Bigorre : Gaëlle BLESLU</p>	<p><i>Janvier 2025</i></p>	<p><i>Décembre 2025</i></p>
<p><i>Mobilisation citoyenne : Récolte participative des données</i></p>	<p>Outil collaboratif nommé Obs'citoyennes du Parc National des Pyrénées</p> <p>Début 2025 : Création d'une page « Projet ABC Bagnères-de-Bigorre » sur la plateforme collaborative pour que les habitants puissent enregistrer ses observations (faciliter par le programme de sorties et d'animations)</p>	<p><i>Mars 2025</i></p>	<p><i>Décembre 2025</i></p>

	<p>Lancement du programme juin 2025</p> <p>2 programmes au choix du comité de pilotage :</p> <p><b>Un Carré pour la Biodiversité</b> Programme de sciences participatives lancé par le réseau des CPIE : inviter tous les publics disposant d'un espace enherbé à la préservation et à l'observation de la « nature ordinaire » en n'intervenant pas durant toute une saison :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Délimiter le carré,</li> <li>2. Signer la charte d'engagement, 3. Laisser faire la nature,</li> <li>4. Partager mes observations via l'application (Inventaire National du Patrimoine Naturel),</li> <li>5. Préparer le carré pour l'hiver</li> </ol> <p>OU</p> <p><b>Un dragon ! Dans mon jardin ? : En quête de dragons</b> Programme de sciences participatives animé par le réseau des CPIE avec la Société Herpétologique de France :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 prendre une photo de l'espèce trouvée,</li> <li>2 poster la photo sur undragon.org,</li> <li>3. Confirmation de l'espèce par les scientifiques,</li> <li>4. Observation intégrée à la base de données nationales</li> </ol>		
<i>Formation « biodiversité » des professionnels</i>	<p>Formations « Biodiversité » dédiées aux élus et agents de la ville dans une démarche d'éco-exemplarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de formation/action « généraliste » adapté à tous les services et aux élus</li> <li>• Temps de formation/action « spécialisé » dédié aux services techniques et aux élus référents en lien avec des milieux naturels ou des espèces, exemple : améliorer la prise en compte de la biodiversité dans l'entretien des espaces verts, connaître et prendre en compte les chiroptères dans la gestion des bâtiments communaux...</li> <li>• Formation sur les haies</li> <li>• Formation trame verte et bleue</li> </ul>	<i>Printemps 2025</i>	<i>Printemps 2025</i>
<i>Elaboration d'un plan partagé et concerté avec la population</i>	<p>Etablissement d'un plan d'actions post ABC co-construit et partagé :</p> <p>En 2025 : l'atelier de concertation sur la biodiversité en centre-ville et l'atelier de concertation avec les services techniques.</p>	<i>Juin 2025</i>	<i>Juin 2025</i>

**ANNEE 2026**

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<i>Elaboration de la cartographie des enjeux</i>	A partir des données du territoire et des données des inventaires des experts, bénévoles, habitants, une cartographie des enjeux sera réalisée	<i>Septembre 2026</i>	<i>Décembre 2026</i>
<i>Education à l'environnement et au développement durable des plus jeunes pour ancrer durablement l'ABC</i>	Poursuite du contrat éducatif local Biodiversité : 8 projets pédagogiques (1 par établissement et par an), - 1 journée d'échanges entre classes avec un forum de restitution, - 1 projet pédagogique dédié aux éco délégués en 2026 : 3 séance par année et par établissement (collège/ lycée)	<i>Septembre 2025</i>	<i>Juillet 2026</i>
<i>Préparation du plan d'actions des élèves de la maternelle au Lycée</i>	Plan d'actions : « Vers un lieu partagé dédiée à la biodiversité et à l'école hors les murs » : - <b>Printemps 2026</b> : 1 atelier collectif par établissement scolaire mutualisant les enseignants et les représentants des élèves (4 écoles) pour construire le plan d'actions - <b>Juin 2026</b> : Restitution -	<i>Mars 2026</i>	<i>Juillet 2026</i>
<i>Animations pédagogiques auprès du centre de loisirs : jeunes habitants et au point jeune</i>	Animations pédagogiques auprès du Centre de Loisirs :  1 projet pédagogique en 2026 de 3 séances par classe d'âge  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances sur le terrain et en salle en lien avec l'Atlas de Biodiversité et les groupes d'espèces présentant un intérêt particulier</li> <li>• Mise à disposition d'une malle pédagogique</li> </ul>	<i>Septembre 2025</i>	<i>Eté 2026</i>
<i>Sensibilisation active des habitants via un programme de sorties et d'animations nature</i>	Progression dans la proposition de contenus avec des premiers rendez-vous de découverte et ensuite pour préparer au passage à l'action sur la fin du programme. 11 rendez-vous par an (5 par le CPIE, 6 par le Parc national)  De sorties en partenariat avec des professionnels de l'environnement (techniciens rivières, botanistes, spécialistes...), de sorties de vulgarisation et de découverte, de balades nature  De conférences et de diaporamas en salle Sur des thématiques variées : La nature, la biodiversité, les écosystèmes, la faune, la flore  Lors d'événements nationaux : Journée Mondiale des Zones Humides, Journée Mondiale de l'Eau, Journées Nature, Fête des Mares, Fréquence Grenouille, Nuit de la Chouette...	<i>Janvier 2026</i>	<i>Décembre 2026</i>
<i>Animations grand public et mobilisation citoyenne : Des événements connus sur le territoire qui prennent les couleurs de l'ABC</i>	Des événements habituels aux couleurs de l'ABC (culturels, sportifs, Jardins Secrets, Cinéma parvis) avec	<i>Janvier 2026</i>	<i>Décembre 2026</i>

	<p>la présentation d'expositions sur la biodiversité, des stands ...</p> <p>&gt;&gt; Implication des partenaires et bénévoles, dont les acteurs de la culture, du sport et de la vie associative</p>		
<p><i>Mobilisation citoyenne : Sensibilisation active des habitants par un concours photos</i></p>	<p>Réalisation d'un concours photos en lien avec les associations photo et culturelles sur le thème de la biodiversité à définir en fonction des enjeux,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposition (conception à partir des photos lauréates, graphisme, fabrication, diffusion) devant les Thermes en cœur de ville</li> <li>• Novembre 2025 à Avril 2026 : Création de l'exposition et de la communication liée à l'inauguration de l'exposition</li> <li>• Mai 2026 : Inauguration de l'exposition lors de la Fête de la Nature</li> </ul> <p>&gt;&gt; Service de communication de la ville de Bagnères-de-Bigorre : Gaëlle BLES LU</p>	<p><i>Janvier 2026</i></p>	<p><i>Mai 2026</i></p>
<p><i>Mobilisation citoyenne : Récolte participative des données</i></p>	<p>Outil collaboratif nommé Obs'citoyennes du Parc National des Pyrénées</p> <p>Poursuite du programme d'inventaire participatif choisi</p> <p>Intégration des données à l'inventaire général</p> <p>Remerciements des participants et résultats d'inventaires</p>	<p><i>Janvier 2026</i></p>	<p><i>Mai 2026</i></p>
<p><i>Formation « biodiversité » des professionnels</i></p>	<p>Formations « Biodiversité » dédiées aux acteurs économiques, agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de formation/action « généraliste » adapté pour mieux connaître la biodiversité du territoire et mieux la prendre en compte dans son quotidien professionnel</li> <li>• Formation sur les Haies</li> </ul>	<p><i>Automne 2026</i></p>	<p><i>Automne 2026</i></p>
<p><i>Elaboration d'un plan partagé et concerté avec la population</i></p>	<p>Etablissement d'un plan d'actions post ABC co-construit et partagé :</p> <p>En 2026 : les deux ateliers de concertation dans les hameaux (Lesponne et Soulagnets).</p>	<p><i>Mai 2026</i></p>	<p><i>Mai 2026</i></p>

<b>ANNEE 2027</b>			
<b>Actions prévues</b>	<b>Résultats prévus</b>	<b>Date de début de l'action</b>	<b>Date de fin de l'action</b>
<i>Restauration écologique</i>	Appui scientifique et technique sur les thématiques de restauration écologique au regard des enjeux identifiés	<i>Janvier 2027</i>	<i>Et poursuite en post ABC</i>
<i>Préparation du plan d'actions des élèves de la maternelle au Lycée</i>	Plan d'actions : « Vers un lieu partagé dédiée à la biodiversité et à l'école hors les murs » : - <b>Année 2027</b> : candidature au label ATE ou mise en route du projet en fonction des choix définis précédemment.	<i>Septembre 2026</i>	<i>Juillet 2027</i>
<i>Sensibilisation active des habitants via un programme de sorties et d'animations nature</i>	Progression dans la proposition de contenus avec des premiers rendez-vous de découverte et ensuite pour préparer au passage à l'action sur la fin du programme. • 11 rendez-vous par an (5 par le CPIE, 6 par le Parc national) De sorties en partenariat avec des professionnels de l'environnement (techniciens rivières, botanistes, spécialistes...), de sorties de vulgarisation et de découverte, de balades nature De conférences et de diaporamas en salle Sur des thématiques variées : La nature, la biodiversité, les écosystèmes, la faune, la flore  Lors d'événements nationaux : Journée Mondiale des Zones Humides, Journée Mondiale de l'Eau, Journées Nature, Fête des Mares, Fréquence Grenouille, Nuit de la Chouette...	<i>Janvier 2027</i>	<i>Septembre 2027</i>
<i>Animations grand public et mobilisation citoyenne : Des évènements connus sur le territoire qui prennent les couleurs de l'ABC</i>	Des événements habituels aux couleurs de l'ABC (culturels, sportifs, Jardins Secrets, Cinéma parvis) avec la présentation d'expositions sur la biodiversité, des stands ...  >> Implication des partenaires et bénévoles, dont les acteurs de la culture, du sport et de la vie associative	<i>Janvier 2027</i>	<i>Septembre 2027</i>
<i>Formation « biodiversité » des professionnels</i>	Formation « Biodiversité » dédiées aux acteurs touristiques / lien avec la future labellisation « Green Destination » de l'Office de tourisme  • Temps de formation/action « généraliste » adapté pour mieux connaître la biodiversité du territoire et la valoriser	<i>Printemps 2027</i>	<i>Printemps 2027</i>

<p><i>Elaboration d'un plan partagé et concerté avec la population</i></p>	<p>Etablissement d'un plan d'actions post ABC co-construit et partagé :</p> <p>En 2027 : croisement des données avec les partenaires, validation du plan d'action partagé avec les élus, élaboration des livrables et restitution aux habitants Présentation du plan d'actions aux élus avec prise d'une délibération de validation au Conseil municipal de juillet</p>	<p><i>Janvier 2027</i></p>	<p><i>Juin 2027</i></p>
<p><i>Clôture festive et partagée de l'ABC</i></p>	<p>Evénement de clôture en août Grande fête de la biodiversité (24h de la biodiversité) en présence des habitants, du comité des partenaires, des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pot de l'amitié</li> <li>• Rétrospective du projet</li> <li>• Animations, stands et expositions art et nature</li> <li>• Remise de l'ABC aux habitants sous la forme du calendrier perpétuel</li> </ul>	<p><i>Eté 2027</i></p>	<p><i>Eté 2027</i></p>
<p><b>ANNEES 2025, 2026, 2027</b></p>			
<p><i>Communication : mise en œuvre du plan de communication élaboré fin 2024</i></p>	<p>Outils d'information en faveur de l'ABC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Flyers : pour expliquer le projet d'ABC à tous Mis à disposition dans tous les lieux publics géré par la commune et distribué lors des événements et des animations</li> <li>• Site Internet : mise en place d'une page web dédiée au programme ABC sur le site de la ville</li> <li>• Facebook de la commune pour relayer les actualités liées à l'ABC</li> <li>• Kakémonos dédiés à l'ABC</li> </ul> <p>Outils de communication pour relayer les actions et favoriser la participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichages dans commerces et autres établissement recevant du public, immeubles etc... de la commune pour communiquer sur les différentes actions de l'ABC</li> <li>• Plaquettes de sorties pour communiquer sur les sorties natures chaque année</li> <li>• Agenda de la ville distribué aux habitants à l'effigie de l'ABC faisant figurer les dates clés des actions de l'ABC</li> <li>• Cartes postales pour interpeler les habitants sur certaines espèces clefs du moment. Les critères de sélection de ces espèces sont : leur présence sur le territoire, leur lien avec un protocole de sciences participatives à déployer, les actions que les citoyens peuvent mettre en place chez eux pour concourir à leur préservation ou leur observation</li> <li>• Carnets d'observations remis aux participants aux animations et ateliers</li> </ul>		

	Supports de communications en fin d'ABC pour restituer aux habitants et lancer le plan d'actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier perpétuel faisant figurer les espèces et habitats rencontrés sur le territoire fourni par le PNP et adapté à Bagnères de Bigorre</li> <li>• Exposition restituant les lauréats du concours photos</li> </ul>		
--	---	--	--

### 3.Perspectives de l'action

#### 3.1.Perspectives générales

Une fois l'Atlas de la Biodiversité Communale de Bagnères-de-Bigorre réalisé, une nouvelle aventure commencera. Tout d'abord, la commune s'engage à permettre la réutilisation et la diffusion publique des données obtenues selon le modèle préconisé par l'Etat et les résultats de l'ABC seront publiés sur le site internet dédié de l'OFB.

Ensuite, il s'agira d'une part de mettre en œuvre le plan d'actions validé en Conseil Municipal mais également d'engager le territoire vers une reconnaissance au titre des Territoires Engagés pour la Nature.

Les travaux de pédagogie réalisés auprès des scolaires et de leurs enseignants devraient aboutir la mise en place d'une Aire Terrestre et Céleste Educative partagée entre établissements et gérée par les enfants en lien avec les services municipaux tant pour sa vie biologique diurne que nocturne.

Enfin, les actions menées sur la Trame noire devraient permettre l'acceptation de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public sur la commune la nuit.

Les actions de formation des services techniques et espaces verts pourraient se concrétiser par des adaptations de la gestion de certains espaces à enjeux pour préserver ou rétablir les corridors biologiques (gestion des vieux arbres ...), ou encore des adaptations de l'entretien du bâti dans le cas de la découverte de la présence d'une colonie de chauves-souris dans des bâtiments municipaux etc...

Les actions de formation de l'Office de Tourisme pourrait voir se développer des visites de Bagnères sous l'angle de son patrimoine naturel et de la biodiversité.

Les formations sur les bénéfices des haies végétales locales pourraient aussi se traduire par la plantation de plusieurs kilomètres de haies sur la commune etc... ou encore sur les préconisations du services autorisation du droit du sol qui pourra promouvoir les clôtures végétalisées favorables aux corridors écologiques.

Un retour d'expérience vers les communes du territoire pourrait permettre d'envisager d'essaimer l'ABC autour de Bagnères-de-Bigorre pour conjuguer les volontés de préserver la biodiversité.

Lors de l'élaboration de la présente candidature réalisée avec la contribution des partenaires, de nombreuses idées d'actions ont été imaginées. Elles trouveront peut-être leur place dans le programme d'actions et pourront ainsi être mise en œuvre après l'ABC :

- Inventaires de taxons d'intérêt mais non retenu dans l'ABC par les experts partenaires: champignons saproxyliques, bryophytes, coléoptères des vieilles forêts, chilopodes, Bombus,

- poissons et/ou par des sciences participatives : coccinelles, punaises, mollusques.
- Poursuite des animations et du CEL biodiversité
  - Mise en place une éco-conditionnalité au niveau des aides finançant les opérations façades (je favorise un des 3 taxons ou alors des espèces plus liées aux façades comme les chauves-souris effectivement mais également les oiseaux comme les rapaces nocturnes si la façade donne accès au grenier etc...
  - Autres programmes de sciences participatives : sauvages de ma rue, observatoire des saisons
  - Formation sur l'intérêt biologique des vieilles forêts : formation des élus
  - Revégétalisation des cours d'école : inventaires de la biodiversité avant/ après
  - Visite proposée à l'office de tourisme de la ville sous l'angle biodiversité
  - Clip biodiversité ABC à diffuser au cinéma de Bagnères
  - Actions de communication sur le marché de Bagnères
  - Renouvellement des 24h de la biodiversité
  - Salon du livre pyrénéen : tenue d'un stand sur la biodiversité
  - Projets de restauration écologique

### **3.2.Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme (mesure29 de la stratégie nationale biodiversité<sup>4</sup>). Le cas échéant, décrire la nature des documents et leur calendrier d'élaboration/évolution.**

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre dont Bagnères-de-Bigorre est la ville centre est compétente en matière de document d'urbanisme et a prescrit l'élaboration de son PLUi le 07 décembre 2020. Le SCoT à l'échelle intercommunale ayant été approuvé le 18 février 2021, la CCHB a engagé l'élaboration du PLUi le 10 mars 2022. Une charte de gouvernance du PLUi signée conjointement par les 25 communes et la CCHB assure une participation, une collaboration et une consultation des communes tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi.

La Commune de Bagnères participe à toutes les réunions du PLUi dont le comité de pilotage vient de valider le diagnostic. Au mois de mars 2024, le PLUi est entré dans la phase de réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi) en organisant un séminaire auquel la commune et particulièrement le Maire de Bagnères a participé très activement. L'élaboration de l'Atlas de biodiversité communale en identifiant les zones à enjeux en matière de biodiversité permettra de venir nourrir le PLUi sur la commune de Bagnères de Bigorre dans sa phase d'élaboration (règlement/zonage et OAP) ou d'évolution ; l'arrêt du PLUi étant prévue courant 2026.

L'ABC sera également utilisé à l'échelle de la commune pour tout projet d'aménagement sur son territoire afin d'identifier les enjeux en amont des projets et informer les porteurs de projets publics ou privés.

---

<sup>4</sup> La mesure 29 de la Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit de « déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation ». Dans ce cadre, une action est prévue visant à « accompagner les collectivités pour mieux connaître la biodiversité sur leur territoire à travers les Atlas de la biodiversité communale », justifiant l'intérêt de préciser l'articulation entre ce dispositif et les démarches d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme.

#### 4. Gouvernance

La gouvernance de l'ABC s'appuie sur 3 instances :

Un comité de pilotage :

constitué de M. Le Maire de Bagnères de Bigorre, de Mme Gallo son adjointe référente du projet d'ABC, du CPIE Bigorre-Pyrénées, de Nature en Occitanie, du Parc National des Pyrénées, du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, du Pic du Midi.

Ce comité de pilotage suivra de façon opérationnelle l'élaboration de l'ABC et s'assurera de la coordination des intervenants ; il se réunira selon les besoins 2 fois par an a minima.

L'animation et le secrétariat seront assurés en régie par la commune de Bagnères de Bigorre. Dès acceptation par l'OFB du projet, le comité de pilotage se réunira afin de valider le planning de travail et préparer le lancement public de l'ABC

Un comité des partenaires constitué des membres du comité de pilotage mais élargi aux élus du bureau de la commune, au financeur OFB, aux services de la commune, aux partenaires locaux (associations culturelles et sportives, agriculteurs, office de tourisme, entreprises, acteurs de l'environnement, de l'éducation etc...). Ce comité qui sera consultatif se réunira une fois par an afin de s'assurer de la conformité du projet aux programme ABC de l'OFB, de prendre connaissance de l'avancement du projet, de présenter également les actions à venir et les résultats et de mobiliser les partenaires lors des étapes clefs du projet. Le comité des partenaires se réunira une à deux fois par an.

Le bureau municipal de la commune :

M. Le Maire souhaite que les élus du bureau municipal soient régulièrement informés de l'avancement du projet de façon à favoriser l'appropriation du projet au sein de la commune mais également pour que les élus jouent leur rôle de relais auprès des services municipaux et mais également auprès des citoyens, des associations, des entreprises etc...

En fonction des besoins et dans une optique de coordination et de complémentarité des intervenants, des réunions techniques propres aux actions seront organisées : formation, animations, inventaires, sciences participatives etc...

#### **5. Répartition des rôles entre les différents partenaires du projet : Coordination, Inventaires, Mobilisation, Rédaction du plan d'actions, etc.**

La Mairie de Bagnères porte l'ABC et assure en régie la coordination et l'animation du programme via son service environnement et identifie les partenaires ou prestataires en charge des inventaires.

Pour la réalisation des inventaires, la commune fera appel à plusieurs intervenants experts :

- La cartographie des habitats et la qualification des enjeux flore, fonge seront réalisés par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.
- Les inventaires flore complémentaires seront réalisés avec le concours de l'association des Amis du Parc.
- Les inventaires reptiles et amphibiens par convention d'objectifs et de moyens avec Nature En Occitanie (NEO),
- Les inventaires chiroptères seront réalisés en prestation de services,
- Les diagnostics complémentaires : pollution lumineuse et paysage seront confiés au Parc National des Pyrénées

- La cartographie des enjeux ainsi que la traduction des enjeux sous la forme d'un bilan technique seront réalisées par NEO

Concernant la mobilisation citoyenne, la commune confiera une grande partie du programme d'animations scolaires, grand public ainsi que la formation des élus, des services et des entreprises au CPIE Bigorre-Pyrénées par convention de partenariat. Une autre partie des animations tout public sera réalisée gratuitement par le Parc National de Pyrénées, et des jeux seront également proposés par les amis du Parc. Des formations et animations spécifiques sur les haies végétales locales seront animées par Arbre et Paysage 65. Enfin, le Pic du Midi assurera sur son site des animations et des conférences sur la biodiversité et la Trame noire. La Coordination de la mobilisation sera assurée par la commune via le comité de pilotage et des réunions techniques.

Le plan de communication, la réalisation des supports de communication, la communication événementielle seront réalisés en régie par le service communication de la commune en lien constant avec les partenaires.

Le versement des données au SNIP sera réalisée par chaque structure en charge des inventaires.

La rédaction du plan d'actions concerté post-ABC sera réalisée par un prestataire compétent à la fois sur le volet biodiversité mais également sur l'animation d'ateliers de concertation.

Le rapport final ABC sera rédigé par NEO et mis en forme par les services de la commune de Bagnères de Bigorre.

## **6. Résumé publiable du projet**

La Commune de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) connue pour ses emblématiques Pic du Midi et col du Tourmalet possède un environnement naturel d'exception qui a favorisé l'installation de structures scientifiques comme le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, l'Observatoire scientifique du Pic du Midi et vu la naissance de la 1ère réserve internationale de ciel étoilé d'Europe en 2013. Cependant, comme partout, la perte nette de biodiversité et les effets du changement climatique y sont aujourd'hui perceptibles. Aussi, alors que le territoire rédige actuellement son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'Atlas de la Biodiversité Communale est une opportunité pour identifier, localiser et qualifier les enjeux de biodiversité de la commune et s'assurer de leur prise en compte (Trames noire, verte et bleue) dans le document d'urbanisme à venir. C'est aussi une chance de pouvoir mobiliser tous les citoyens et les encourager à agir au quotidien en faveur de la nature. Enfin, la position de centralité de Bagnères-de-Bigorre pourrait essaimer le programme ABC vers les autres communes du territoire et générer une belle dynamique en faveur de la biodiversité.

## **7. Productions attendues en fin de projet**

### **7.1 productions obligatoires :**

- Cartographie des enjeux de biodiversité**
- Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal ou communautaire**
- Attestation de versement des données au SINP**
- Bilan financier**
- Bilan technique** (*respectant la trame de rapport final OFB*)

*La transmission de ces productions est indispensable pour la clôture de la convention de subvention*

*ou de la décision d'aide*

## **7.2 Productions complémentaires proposés par le bénéficiaire :**

Afin de diffuser les résultats du programme ABC aux habitants de la commune, M. le Maire souhaite réaliser un calendrier perpétuel sur le modèle de celui réalisé par le Parc National des Pyrénées dans la vallée voisine mais dont le contenu sera adapté par le service communication de la commune de Bagnères en collaboration avec les partenaires experts aux résultats des inventaires, des enjeux et du plan d'actions de la commune de Bagnères. Ce calendrier sera diffusé dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de la commune.

Les 2 rapports : rapport technique et calendrier perpétuel seront remis officiellement aux partenaires et aux habitants dans le cadre d'un événement de clôture qui se tiendra en août ou septembre 2027 sous la forme d'un grande fête de la biodiversité (24h de la biodiversité) en présence des habitants, du comité des partenaires, des élus : une rétrospective du projet sera réalisée avec le témoignage d'habitants ayant participé au projet, aux enfants, aux associations partenaires, des animations et des stands seront tenus par les partenaires, une exposition art et nature serait idéalement réalisée avec les nombreux artistes locaux (céramistes, ferronniers, sculpteurs, peintres etc...) pour mettre en avant la beauté de la nature et sa biodiversité.



*Graphisme du carnet d'observation mis à disposition de la commune par le Parc National des Pyrénées*

### **Annexes à la présente candidature :**

- **Lettre de soutien du Parc National des Pyrénées,**
- **Mail de M. Le Maire de Bagnères-de-Bigorre informant les partenaires potentiels du programme ABC de sa volonté de candidater à l'appel à projet de l'OFB.**